



HAL
open science

Rapport final CITTEP Capacités d'initiative et d'expression des travailleurs agricoles sur la transition écologique relative aux pesticides

Jacqueline Candau, Ludovic Ginelli, Alain Garrigou, F. Goutille

► To cite this version:

Jacqueline Candau, Ludovic Ginelli, Alain Garrigou, F. Goutille. Rapport final CITTEP Capacités d'initiative et d'expression des travailleurs agricoles sur la transition écologique relative aux pesticides. [Rapport de recherche] Inrae; Inserm. 2021. hal-03634626

HAL Id: hal-03634626

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03634626>

Submitted on 7 Apr 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Cit'in

**Programme de recherche
Expérimentations démocratiques pour la transition écologique**

Rapport final CITTEP

Capacités d'initiative et d'expression des travailleurs agricoles sur la transition écologique relative aux pesticides

Responsables scientifiques :

Jacqueline Candau et Ludovic Ginelli

Organismes participants :

Inrae Nouvelle-Aquitaine, ETBX

Université Bordeaux-Inserm, UMR 1219 BPH, équipe Epicene

Equipe : Jacqueline Candau (ETBX), Clarisse Cazals (ETBX), Agossè Nadège Degbello (ETBX), Sylvie Ferrari (GREThA), Alain Garrigou (Epicene), Ludovic Ginelli (ETBX), Fabienne Goutille (Epicene), Francis Macary (ETBX), Frédéric Zahm (ETBX)

Rédacteurs : Jacqueline Candau, Ludovic Ginelli, Alain Garrigou, Fabienne Goutille

La crise sanitaire du Covid a perturbé la réalisation de notre programme de recherche. Les réunions des viticulteurs initiées par les sociologues d'ETBX ont été interrompues durant une année pour être reprises la veille de la remise de ce rapport. En conséquence, la production de ce groupe de viticulteurs n'a pu être suffisamment élaborée pour que les économistes et les agronomes puissent la prolonger en évaluant, à l'échelle d'un territoire et de la filière, les effets probables des scénarii proposés. L'ensemble de l'équipe a cependant participé aux réunions de coordination annuelles et se retrouve globalement dans un programme de recherche ExpoJust financé par le Labex Cote. Il permet de poursuivre ce questionnement durant 3 années supplémentaires, enrichi par un travail de thèse en sociologie et un volet en économie expérimentale.

Introduction	3
1. Une recherche-action capacitante en viticulture bordelaise sur les inégalités de participation des travailleurs	5
a. Approche par les capacités pour questionner les inégalités de participation à la transition agroécologique	5
b. Le choix méthodologique de la recherche-action pour éprouver l'inégale mise sous silence des travailleurs viticoles exposés aux pesticides	6
c. Déjouer la mise sous-silence des travailleurs agricoles ?	7
d. Un dispositif d'empowerment lancé par les chercheurs... en impliquant la chambre d'Agriculture de Gironde	12
2. Une recherche-intervention sur les situations d'exposition aux PPP en viticulture bordelaise	14
a. Une démarche ergotoxicologique pour agir en prévention auprès des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques à partir de la compréhension des situations d'exposition dans les conditions réelles de travail	15
b. Hypothèses, méthodologie et matériaux	18
c. Un support andragogique conçu à partir de la rencontre de viticulteurs et de chercheurs-intervenants en ergotoxicologique pour la compréhension et la transformation des conditions de production des situations d'exposition aux pesticides	20
Conclusion (plan détaillé)	22
Introduction	22
1. Deux expérimentations de recherche capacitantes dans leur contexte	24
a. Une recherche-action en viticulture bordelaise sur les inégalités de participation des travailleurs	24
b. Une recherche-intervention sur la compréhension des situations d'exposition au risque pesticides en viticulture bordelaise en vue de leur transformation.....	24
2. Postures scientifiques en tension au sein des recherches participatives	25
a. Débat à propos des recherches sur la démocratie participative : prendre en compte les relations de pouvoir et leur transformation ?	25
b. Débats entre épistémologies radicales et recherches participatives : relier production de connaissances et inégalités sociales ?	27
3. Portée et limites de l'expérience Cittep au regard des enjeux actuels de la viticulture bordelaise.....	30
a. Une portée insignifiante sur les processus qui mettent les salariés en incapacité de participer aux débats sur les pesticides.....	30
b. Une portée limitée de la prise de parole des viticulteurs en termes de transformation sociale : un <i>empowerment</i> fragile.....	31
c. Enseignements pour la transition de la viticulture engagée actuellement en Nouvelle-Aquitaine	31
Bibliographie	33
Annexe 1 : Script du film support pédagogique « Prevexpo »	38
Annexe 2 : Quel cadrage de la question pesticides par les viticulteurs de St Christoly ?	40

Introduction

En matière de transition écologique, où l'agriculture fait l'objet d'une attention spécifique et soutenue, l'utilisation – et la réduction - des pesticides¹ est particulièrement ciblée dans les débats et les politiques publiques dédiées, de plus en plus nombreuses. Pourtant, les travailleurs agricoles y participent très peu. Notre recherche vise à tirer parti de deux enseignements : penser ensemble la transition écologique et la justice sociale, tenir compte de la faible visibilité de la pensée technique et des savoirs prudeniels des praticiens agricoles dans les débats et les politiques de gestion du risque pesticides. Son objectif est de comprendre les mécanismes qui rendent les travailleurs (salariés ou agriculteurs participant aux travaux) sans voix et de favoriser leur participation au débat public sur l'usage agricole des pesticides.

Le débat public et les mobilisations relatives aux pesticides, déjà intenses lors du lancement de notre recherche (2018) ont encore été amplifiés depuis cette date à l'échelle nationale et internationale : procès gagnés par des victimes contre Monsanto (signe aussi de l'internationalisation des effets des pesticides sur la santé humaine), amplification de la mobilisation citoyenne rejointe par celle d'élus municipaux en France hexagonale, manifestations en Martinique contre la prescription possible des effets délétères du chlordécone utilisé dans la culture de la banane... L'encadrement législatif s'est également renforcé (zones de non-traitement –ZNT- « riverains », fonds d'indemnisation des victimes), et des moyens financiers conséquents sont alloués pour diminuer l'usage aux pesticides. Au plan national, le programme Ecophyto se poursuit, et en Nouvelle-Aquitaine, le programme régional d'investissements public-privé VitiREV doté d'un budget conséquent (73 600 000 € sur 10 ans) est lancé en 2019 avec l'objectif de « faire un nouveau pas vers la sortie des pesticides en viticulture », sans affirmer un modèle de production alternatif cependant (agriculture biologique –AB-, agro-écologique, autre). En revanche, le nombre de pesticides continue d'augmenter, les solutions commerciales d'être homologuées (Goutille, 2021)² pendant que les prises de parole sont toujours aussi peu présentes de la part de travailleurs

¹ Reprenant la distinction de Goutille (2021 : 15), nous avons fait le choix de garder le terme pesticide lorsque nous référons à des données scientifiques qui retracent les suivis sanitaires ou environnementaux et lorsque nous nous référons aux débats publics. Lorsque nous aborderons les usages reliés au traitement des cultures agricoles, nous emploierons le terme produit phytopharmaceutique (PPP) qui est le seul terme en France à bénéficier d'une définition réglementaire.

² À partir du registre des ventes de pesticides compilées par le répertoire des données publiques sur l'eau en 2018, nous avons pu constater que le nombre de solutions commerciales disponibles sur le marché pour le traitement des cultures, les produits phytopharmaceutiques, n'avaient pas diminué ces dernières années. Nous avons dénombré 2983 autorisations de mise sur le marché, soit 2983 solutions commerciales différentes vendues et autorisées pour des usages agricoles. En intégrant les coformulants, au calcul des quantités vendues en 2017, ce sont au total plus de 71 millions de kilogrammes qui ont été mis en circulation en une année. À ces 71 millions de kg, s'ajoutent environ 191 millions de litres de solutions commerciales vendues sur le territoire français en 2017. Au total, ce sont 431 substances actives différentes (enregistrées via le N° CAS) et 101 000 tonnes de PPP qui ont été vendues sur le territoire français. Le département où a été vendu le plus de substances est la Gironde avec 3154 tonnes (Goutille, 2021).

agricoles : les collectifs existants intensifient leurs actions, mais restent peu nombreux, rejoints par deux nouveaux venus encore peu visibles³.

Notre hypothèse garderait toute sa pertinence : une voie de la transition agro-écologique (pour une agriculture moins dépendante des pesticides ?) passerait par une participation conséquente des travailleurs agricoles dans le débat public, et dans la prévention de leurs expositions.

Comment se situe-t-elle parmi les chemins de la transition ? « Pour explorer la pluralité des chemins de transition, le programme Cit'in propose de faire dialoguer 2 manières d'appréhender l'implication des citoyen.ne.s dans la transition : un regard à partir des politiques publiques inclusives ; un regard à partir des expérimentations citoyennes quelle qu'en soit la forme » (appel à manifestation d'intérêt, p. 2). Cittep s'intéresse bien à l'expérience des acteurs, mais notre constat de faible participation, donc une expérience en creux, pose des questions en termes de justice pour comprendre les mécanismes œuvrant à cette non-participation. Dès lors le chemin de transition n'empruntera ni celui des politiques publiques inclusives ni celui d'expérimentations citoyennes existantes, mais celui de tentatives lancées par des équipes scientifiques grâce à une méthodologie de recherche-action ou recherche-intervention.

Le choix méthodologique se comprend au regard de l'hypothèse formulée : la mise en œuvre du programme de recherche-action et de la recherche-intervention permet d'identifier les mécanismes qui fabriquent la non-participation et la non-reconnaissance des savoirs prudentiels des travailleurs, en s'y confrontant. La méthodologie est partiellement différente, compte tenu de notre discipline (ergonomie, sociologie) et notre objet respectifs (prévention des risques d'exposition aux pesticides, participation aux espaces de débat public), mais partage cependant une posture commune : renforcer le pouvoir d'agir des travailleurs. Cette posture suppose dans un cas la prise au sérieux des savoir-faire des praticiens en matière de prévention (cf. ergonomie participative) et dans l'autre l'identification des mécanismes de mise en (in)capacité des travailleurs en ce qui concerne leur prise de parole à propos de l'usage des produits phytopharmaceutiques (PPP) et la « création » d'un espace de réflexion les déjouant (cf. recherche-action). Notre posture plaide pour une démocratisation des transitions souhaitables/souhaitées et des chemins à emprunter. Elle se caractérise en revanche par une « neutralité » normative vis-à-vis de la transition agroécologique (AE) à atteindre.

Cette neutralité ne va toutefois pas de soi durant la mise en œuvre de l'intervention ou de l'action : comment interpréter et que faire si les viticulteurs ne parlent pas des effets des PPP sur leur santé par exemple ? L'articulation entre les préoccupations des praticiens et les questions des chercheurs est un point central du débat actuel autour des épistémologies radicales, déjà présent chez plusieurs penseurs qui ont inspiré le courant de l'empowerment. Elle questionne notre propre démarche et plus largement les expérimentations démocratiques à propos du rôle de la recherche dans la mise en mouvement d'individus et de collectifs dans la transition AE (thème 4). Elle questionne aussi l'articulation entre les initiatives citoyennes et les politiques publiques (thème 6), plus particulièrement leur portée transformatrice que nous examinerons au regard des enjeux actuels de la viticulture en Gironde engagée dans la transition (agriculture de précision, financement public-privé VitiRev,

³ *Collectif des ouvrier.e.s agricoles empoisonné.e.s par les pesticides* (Martinique, 2019) ; *Collectif des victimes des pesticides des Hauts de France*(riverains et professionnels agricoles), créé en 2019.

mise au tribunal de l'association AAT ! et de sa porte-parole par le Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux - CIVB...)

Avant de centrer notre conclusion (sous une forme autonome comme demandé, afin qu'elle puisse constituer un chapitre d'ouvrage) sur cette réflexivité épistémologique, le corps du rapport va présenter successivement chacune des deux démarches entreprises. Outre le cadrage analytique justifiant nos choix méthodologiques et les réalisations, plusieurs questions seront examinées : quelles difficultés de mise en œuvre ? Qu'ont produit les choix méthodo respectifs en termes de transformation sociale ? Certains changements dessinent-ils une/des pistes de transition agroécologique en cours ?

1. Une recherche-action capacitante en viticulture bordelaise sur les inégalités de participation des travailleurs

a. Approche par les capacités pour questionner les inégalités de participation à la transition agroécologique

La démarche de recherche-action⁴ retenue consiste à identifier les mécanismes de mise en (in)capacité des travailleurs en ce qui concerne leur prise de parole à propos de l'usage des PPP en faisant l'hypothèse qu'elle résulte de *capacités* entravées (Sen 2000, de Munk 2008). Elle vise la « création » d'un espace de réflexion déjouant ces processus.

La sociologie de la pensée technique impulsée par J-P. Darré a pour objectif, par les travaux de recherche-action qu'elle a initiés, de faciliter les capacités d'initiative des praticiens en mettant en place des dispositifs qui leur permettent de produire eux-mêmes des connaissances utiles à leur activité. Notre méthodologie s'en inspire fortement. Sa position est proche de celle de Sen (2000) lorsqu'il définit la notion de capacité. Elle recouvre trois dimensions d'une seule réalité qui se définissent mutuellement (De Munck, 2008, p. 23-26) : la liberté plus ou moins étendue qu'ont les individus de choisir (« capacité de choix ») des actions et modes de vie conformes à leurs valeurs (« capacité comme potentiel d'épanouissement ») et d'avoir la possibilité de réaliser ces préférences (« capacité de réalisation »). Dans cette perspective, « les capacités⁵ supposent tout à la fois une liberté de choix et un pouvoir d'agir » (Zimmermann, 2011, p. 112) et considèrent les ressources comme un moyen de liberté. L'appropriation sociologique de cette approche a incité B. Zimmermann à interroger les « supports collectifs » qui rendent empiriquement possible les capacités et permettent d'identifier, au moins partiellement, la manière dont se font les choix individuels dont A. Sen ne dit rien (Bénicourt, 2007, p. 63). Un tel prolongement de l'approche individualisante de A. Sen amène également B. Zimmermann à reconnaître que la liberté ou le pouvoir d'agir n'est pas une essence mais un processus qui « engage rapports de force, de domination et de subordination et se laisse saisir à travers l'interaction entre une personne et son environnement. » (*op. cit.*, p. 114). Ceci exige une méthodologie qualitative alors que la

⁴ Le contenu des points a et b est tiré d'un article soumis : Ginelli, L. et Candau J., « Inégales capacités des travailleurs viticoles à dire leur exposition aux pesticides Premiers résultats d'une recherche-action. », *Vertigo*.

⁵ Capability est parfois traduit par capacité (notre préférence), parfois par capacité comme c'est le cas de ces deux sociologues De Munck et Zimmermann.

plupart des applications de l'approche par les capacités mettent en œuvre une approche quantitative.

Dans notre recherche, nous prolongeons une telle appropriation sociologique de l'approche par les capacités⁶. Pour autant, comprendre les inégalités de participation d'un groupe professionnel au débat public sur les pesticides nous a conduits à retenir une approche qualitative sensiblement différente de la seule enquête par entretiens puisqu'elle relève de la recherche-action sous une version que l'on peut relier au courant de l'*empowerment*.

b. Le choix méthodologique de la recherche-action pour éprouver l'inégale mise sous silence des travailleurs viticoles exposés aux pesticides

N.B : En raison des mesures sanitaires de 2020 et 2021 (confinements de mars et octobre, puis interdiction des réunions en milieu clos) l'équipe ETBX n'a pu mener l'intégralité des tâches prévues dans Cittep. La mise en place d'un dispositif d'empowerment, qui nécessite toujours du temps, a été fortement perturbée. Le groupe de viticulteurs girondins volontaires pour discuter entre eux des difficultés que leur occasionne l'usage des pesticides n'a pu se réunir qu'une seule fois, la semaine précédant le 1er confinement de 2020, avant d'être interrompu pendant un an (viticulteurs indisponibles pendant les travaux d'été et les vendanges, puis confinement d'octobre 2020). Ces conditions limitent fortement à ce jour la production du groupe de viticulteurs (et son éventuel empowerment) et son analyse par les sociologues (tâche 2.2). Cette production est encore trop peu avancée pour permettre une analyse par les agronomes et les économistes (tâche 3). Les deux confinements ont également rendu impossible la prospection d'une seconde filière. Le co-financement de ces tâches par le projet en cours Expojust (Candau et Ginelli, Labex COTE, 2019-2023) permettra de poursuivre les actions engagées dans Cittep.

Cette recherche-action engagée dans l'*empowerment* des travailleurs agricoles (salariés et agriculteurs en Gironde) s'appuie sur la sociologie de la pensée technique de Darré et ses acquis méthodologiques partagés au sein du Gerdal (Groupe d'expérimentation et de recherche en développement et action localisées). Ce groupe de sociologues du travail et du développement a éprouvé plusieurs principes méthodologiques (Darré, 2006 ; Candau et Ruault 2002, 2005, 2006 ; Ruault et Lémery, 2007) pour la mise en œuvre des dispositifs facilitant les capacités d'initiative des praticiens, en leur permettant de produire eux-mêmes des connaissances utiles à leur activité. Le premier principe concerne le « recrutement » des travailleurs agricoles volontaires : les groupes doivent être constitués de pairs selon leurs réseaux d'interconnaissance de travail (identifiés lors de l'enquête préalable par entretiens). Ils sont donc distincts des réseaux techniques des organismes de développement agricole. Le deuxième principe concerne le mode d'accompagnement : il vise la production de parole la plus diverse possible des difficultés rencontrées par les travailleurs dans leurs situations de travail, et l'avancement de la réflexion collective. Le troisième enfin concerne l'enrôlement d'une institution importante dans l'environnement professionnel des travailleurs sollicités (Mutualité sociale agricole (MSA), DIRECCTE, chambre d'agriculture...). Cet enrôlement assure la visibilité de la réflexion collective et permet également que la production normative qui

⁶ Cette appropriation est approfondie dans la thèse de sociologie d'A. N. Degbello (en cours) : *Inégalités d'exposition aux pesticides des travailleurs agricoles en France*.

l'accompagne ne soit pas confinée aux seuls travailleurs mais partagée avec cette institution, via les agents impliqués. Cette expérimentation nécessairement très localisée serait alors dotée d'une portée plus structurelle pour les capacités des travailleurs agricoles.

Une enquête préalable (entretiens, documents institutionnels, etc.) a permis d'évaluer les conditions de faisabilité d'un dispositif d'empowerment pour chaque catégorie de travailleurs aux statuts socio-professionnels différents, puis le cas échéant, de concevoir un dispositif sans reproduire les processus inégalitaires connus (sélection des participants, cadrage du problème, élaboration des différents points de vue). Ont été identifiés les lieux de débats publics ou plus strictement professionnels à l'échelle des territoires et de chaque filière, leur configuration mouvante et la façon dont la question des pesticides est formulée dans chacun d'eux, avec quelles variantes et controverses.

Cette enquête préalable visait également à cerner les réseaux de dialogue entre professionnels afin d'adopter la configuration et l'échelle pertinente pour la constitution des groupes de pairs ; identifier les interlocuteurs institutionnels des travailleurs agricoles pour évaluer la possibilité de leur enrôlement dans l'animation des groupes, facteur décisif pour les capacités des groupes de réflexion à impulser des transformations structurelles à l'échelle des filières et des territoires. Plusieurs types de matériaux ont été collectés et sont ici mobilisés pour l'analyse : les cadrages à large échelle du débat public sur les pesticides sont appréhendés à partir d'une veille sur la presse et l'expression de collectifs mobilisés (sites internet, réseaux sociaux), tandis que le repérage des lieux de débats publics ou professionnels en Gironde est réalisé à partir de 61 entretiens auprès d'acteurs professionnels et du travail au niveau départemental (n = 16), de viticulteurs (n = 11) et de salariés⁷ (n= 26), de collectifs girondins lanceurs d'alerte sur les pesticides agricoles (n = 4), de municipalités (n= 4), du suivi de soirées débat , de réunions publiques et d'évènements professionnels viticoles. Recherche et action restent imbriquées puisque de facto, les difficultés rencontrées dans la mise en place de groupes de travailleurs révéleront les facteurs générateurs de l'inégalité de participation dont ces acteurs sont victimes. Si ces difficultés sont surmontées, les groupes constitués gagneront en *empowerment*.

c. Déjouer la mise sous-silence des travailleurs agricoles ?

L'analyse préalable à la mise en place de la recherche-action combine donc une analyse bibliographique et documentaire avec une pré-enquête menée en Gironde auprès de différentes parties prenantes de la gestion de l'enjeu pesticides pour les travailleurs viticoles (Chambre d'agriculture et O.P.A., services de l'Etat, syndicats, viticulteurs et salariés, lanceurs.euses d'alerte, maires). Elle fait notamment apparaître que la gestion individualisante et les zonages du risque pesticides desservent les capacités des travailleurs agricoles et contribuent à leur mise sous silence concernant cet enjeu. Quels en sont les mécanismes ?

⁷ Ce nombre d'entretiens s'explique par la grande diversité des statuts socio-professionnels des salariés (CDI, CDD, nationalité, saisonniers employés par des prestataires ou en direct par les viticulteurs).

Gestion individualisante et zonages du risque pesticides⁸

La gestion par les « bonnes pratiques » des utilisateurs, centrale dans de nombreux dispositifs d'« usage contrôlé » du risque pesticides⁹, individualise des responsabilités collectives et occulte la dimension systémique de l'utilisation de ces produits relevée par l'approche ergotoxicologique. En intériorisant un tel cadrage, les travailleurs agricoles assimilent les intoxications à une erreur professionnelle (Jouzel et Dedieu, 2013), se sentent coupables de l'intoxication dont ils seraient victimes ou dont seraient victimes leurs salariés, et considèrent qu'elles font partie des maux quotidiens de leur travail (Nicourt, 2016). En l'absence de remise en cause des conditions d'autorisation de mise sur le marché des produits, de prise en compte des alertes scientifiques sur l'efficacité des équipements de protection individuels (EPI) (Garrigou *et al.*, 2008 ; Garrigou *et al.*, 2020), ou des effets des pesticides sur la santé des travailleurs agricoles¹⁰ (étude Agrican notamment Tual *et al.*, 2015, 2017), une telle gouvernance par les « bonnes pratiques » des utilisateurs, participe à la production d'ignorance (Jouzel et Dedieu, 2013) volontaire ou involontaire sur cet enjeu sanitaire et prive les travailleurs agricoles de leurs capacités dans ce domaine. Beaucoup restent donc sans-voix malgré l'intense débat public en cours sur les pesticides. Se dire victime exige un transfert de responsabilité qui rend possible -et s'opère au cours du- processus de mobilisation (Salaris, 2014 ; Jouzel et Prete, 2015), dont l'association *Phytovictimes* et quelques rares autres collectifs¹¹ illustrent les difficultés.

Les politiques de gestion du risque pesticides par « l'usage contrôlé » produisent également des zonages environnementaux et sanitaires, parmi lesquels les récentes et controversées Zones de Non Traitement (ZNT) dites « riverains », introduites fin 2019 au terme d'une décennie de mobilisation d'associations environnementalistes en Europe et en France. Ce dispositif d'action publique centré sur la protection des riverains y répond par le « non traitement », qui rend l'habitat incompatible avec tout ou partie des activités agricoles¹². Aussi permissives soient-elles dans leurs modalités¹³, les ZNT accentuent voire génèrent des tensions entre résidents et travailleurs agricoles, y compris en bio, en formalisant la suspicion croissante à l'égard de toute pulvérisation de produits pour la santé des riverains, tout en ignorant par « effet de cadrage » l'enjeu de la santé des travailleurs agricoles¹⁴ et réactivant l'antagonisme « écologistes-agriculteurs ».

⁸ Le contenu du point c. est tiré d'un article en cours d'évaluation : Degbello A N, Candau J et Ginelli L « Participation au débat sur les pesticides : agriculteurs et salariés agricoles mis en (in)capacité ? », *Travail et Emploi*.

⁹ Port des équipements de protection individuels (EPI), formations obligatoires « certiphyto » pour les travailleurs agricoles qui ont à manipuler des produits phytosanitaires ou à décider de leur utilisation, etc.

¹⁰ Un faible nombre de travaux déploré par le rapport de l'Anses, 2016, et qui contribue aux incertitudes persistantes.

¹¹ *Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'ouest*, créé en 2016 en soutien aux ouvriers de l'usine Triskalia au sein duquel militent aussi des agriculteurs ; *Collectif des ouvriers.e.s agricoles empoisonné.e.s par les pesticides* (Martinique, 2019) ; *Collectif des victimes des pesticides des Hauts de France* (riverains et professionnels agricoles), créé en 2019.

¹² <https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-proximite-des-habitations-comment-sapplique-le-dispositif>

¹³ Selon les arrêtés (municipaux ou gouvernementaux), les ZNT varient de 5 à 150 mètres et concernent des types de produits différents. La plupart ciblent les pesticides de synthèse et autorisent les produits de biocontrôle (ZNT gouvernementales de décembre 2019) et/ou ceux homologués en agriculture biologique (ZNT municipales).

¹⁴ L'arrêté relatif à l'utilisation des pesticides le prend en charge depuis 2006, mais au moyen d'un dispositif – les délais de ré-entrée sur les parcelles- relevant de la logique des « risques contrôlés », dont on a vu qu'elle met sous silence les travailleurs agricoles.

En Gironde, les collectifs mobilisés contre les effets sanitaires des pesticides évitent la stigmatisation des viticulteurs, notamment en facilitant leur prise de parole dans les débats publics qu'ils organisent¹⁵. Cette intention est néanmoins contrariée par la mise en confrontation de ces acteurs favorisée par la création de la cellule Demeter¹⁶ dans le département et par le cadrage de certaines réunions publiques que nous avons observées.

Cadrage de la santé au travail : le risque pesticides confiné au sein d'instances dédiées

Paradoxalement, les dispositifs de santé au travail ne sont pas plus propices à la publicisation des risques encourus par les travailleurs agricoles, ni même à leur simple expression au sein d'instances dédiées. Le « risque chimique » y est peu traité, et de façon confinée et experte, conformément à la logique dominante des instruments et des dispositifs de gestion des risques professionnels. Cela rend leur appropriation très difficile pour les représentants salariaux et les citoyens et maintient l'exposition des professionnels aux toxiques hors du débat public (Henry, 2017).

A cela s'ajoute une « sous-reconnaissance institutionnelle » inhérente au dispositif de toxicovigilance du risque pesticides mis en place dans les années 1990 (Jouzel et Dedieu, 2013 : 40), qui rend difficile la dénonciation de leur exposition chronique par les travailleurs agricoles. A cet égard, les salariés sont particulièrement défavorisés dès la phase d'évaluation du risque au sein de l'entreprise, faite par l'employeur : « *c'est à l'employeur de nous dire à quoi ils sont exposés, (...) en fonction de sa déclaration, celle-ci va conditionner notre type de suivi (...) suivi renforcé, adapté ou tous les cinq ans en suivi individuel simple.* » (entretien MSA33, 2019).

Ces cadrages de la santé au travail opèrent pleinement dans le cas de la viticulture en Gironde, et se combinent pour confiner le risque pesticides au sein des institutions dédiées. La logique assurantielle conduit les institutions (service Prévention des risques professionnels de la MSA, Direccte, Chambre d'Agriculture) et les instances paritaires de santé au travail de la Gironde (Commission Paritaire Départementale Hygiène, Sécurité, des Conditions de Travail) à prioriser depuis une décennie la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques¹⁷, aux répercussions importantes en termes de désorganisation du travail et de cotisations sociales pour les employeurs ; leurs causes professionnelles – en particulier le travail au « prix fait » – sont admises par les membres de ces instances. Elles appréhendent le risque pesticides de façon bien plus ponctuelle et confinée : « *C'est un sujet sensible, et je ne suis pas sûr qu'il soit, aujourd'hui encore, entendable par la Chambre d'agriculture de mettre quelqu'un sur ce sujet-là [pour accompagner une recherche-action avec des travailleurs agricoles]. J'aimerais me tromper. Et je pense qu'à la MSA, on risque d'avoir le même problème* » (représentant syndical dans différentes instances départementales SST, entretien 2019)

¹⁵ Par exemple, lors des « États Généraux de Riverains » que nous avons observés à Blaye en février 2020. <https://alertepesticideshautegironde.fr/video-des-egr/>

¹⁶ Ce dispositif permet aux préfets de mettre en place une cellule de renseignements sur le « suivi des atteintes au monde agricole », incluant « des actions de nature idéologique (...) de dénigrement du milieu agricole ». (source : Ministère de l'intérieur, dossier de presse, 13 décembre 2019). A ce titre, il est dénoncé comme instrument de « surveillance des opposants à l'agro-industrie » (source : <https://reporterre.net/Le-gouvernement-creee-une-cellule-militaire-pour-surveiller-les-opposants-a-l-agro-industrie>)

¹⁷ Un argument principal est avancé : les TMS sont largement surreprésentés dans la viticulture girondine puisqu'ils représentent environ 50% des TMS déclarés pour l'ensemble des vignobles français (source : entretien élu syndical salarié, 2019).

De même, en 2016, l'assemblée délibérative de la Chambre d'Agriculture 33 ne met pas en discussion la proposition de sortie des CMR émise en son sein par le représentant de la Confédération paysanne pour réagir au « choc » de l'émission Cash Investigation ciblant notamment la viticulture girondine (source : entretien et documents Confédération paysanne 33, 2018). Dans ces instances, syndicats de salariés et d'agriculteurs coopèrent avec l'administration et les organismes paritaires de santé pour gérer l'enjeu pesticides avec des dispositifs de « risque contrôlé », dont les délais de ré-entrée (depuis 2004 en France), une avancée obtenue par les syndicats de salariés... au risque de clore le débat entre professionnels confiants envers ce dispositif. Or, des études (Baldi *et al.*, 2014; Tual *et al.*, 2017) montrent que l'exposition cutanée peut perdurer bien au-delà des délais de ré-entrée, comme le reconnaît l'Union des Industries de la Protection des Plantes dans sa brochure « bonnes pratiques phytosanitaire en viticulture, Sécurité des travailleurs viticoles » (2014).

Des mobilisations anti-pesticides... émancipatrices pour les travailleurs agricoles ?

Les alternatives aux cadrages « forts » du problème public « pesticides » par la gestion du risque sont rares au niveau national, mais elles prennent de l'ampleur depuis 2018. Quels sont leurs effets sur les capacités des travailleurs agricoles, sachant que leurs statuts socio-professionnels sont différents ?

A partir de 2008, des associations environnementales se mobilisent pour la protection des riverains qui fait l'objet d'un règlement européen en 2009. *Génération futures* est l'une des plus actives, tout en œuvrant – et c'est une exception – à la reconnaissance des victimes des pesticides. En 2011, elle participe fortement à la création de *Phytovictimes* (Jouzel et Prete, à paraître), et se donne pour objectifs de les aider, d'améliorer leurs droits juridiques, et se mobilise pour la création d'un fonds d'indemnisation des victimes des pesticides. *Phytovictimes* s'autonomise rapidement dès 2011, mais qu'elle ait été rendue possible par une association environnementale est significatif de capacités entravées des travailleurs agricoles victimes de pesticides.

En 2013, *Génération futures* aide le collectif naissant *Info Médoc Pesticides*, créé par une salariée viticole en Gironde, à faire réaliser des prélèvements auprès de 25 personnes qui révèlent une surexposition parmi les salariés viticoles du bordelais et les riverains des vignes par rapport au reste de l'échantillon. La même année, des médecins, inquiets de la recrudescence de maladies en liens avérés ou suspectés avec les pesticides, créent l'association nationale *Alerte Médecins sur Les Pesticides*, attachée au dialogue avec les agriculteurs, et dont les membres aident leurs patients à faire reconnaître leur pathologie en maladie professionnelle. Le cadrage alternatif du problème par les travailleurs agricoles eux-mêmes émane surtout d'un syndicat agricole minoritaire, la Confédération paysanne, à partir de 2016. Il le réitère en 2019 en dénonçant l'insuffisance des ZNT et en plaidant pour une approche globale dans la sortie des pesticides (aides financières, restructuration des filières, réforme du commerce international...) ¹⁸. Même portée par une organisation professionnelle agricole comme ici, la mobilisation des travailleurs autour d'une même cause peut être traversée de tensions. Des statuts professionnels différents (agriculteur ou salarié, CDI ou

¹⁸ L'Union syndicale Solidaires, dont la Confédération paysanne est membre, relaie sa position <https://solidaires.org/Pesticides-Tous-les-niveaux-de-l-Etat-doivent-engager-des-politiques-de-sortie-17138>

CDD) peuvent séparer les causes (Mesini, 2008). Les positions discordantes au sein de *Phytovictimes* entre une salariée viticole et des agriculteurs favorables aux EPI en tant qu'employeurs l'illustrent également (Jouzel et Prete, à paraître).

A la fin des années 2010, la médiatisation de l'enjeu pesticides s'intensifie encore, et de nouvelles initiatives sont lancées (appel *Nous voulons des coquelicots*, mouvement des *Pisseurs involontaires de Glyphosate* en 2018, etc.). En 2020, les principales ONG mobilisées sur les pesticides agricoles s'allient à deux syndicats agricoles minoritaires (Solidaires et la Confédération paysanne) et deux collectifs de victimes (*Collectif des victimes des pesticides des Hauts de France* et *Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest*¹⁹) dans un recours juridique devant le Conseil d'État contre l'actuel arrêté « pesticides » au motif, entre autres, de l'insuffisante protection des professionnels par les « délais de ré-entrée » sur les parcelles²⁰. Une telle alliance permet de faire entendre les voix et les causes des travailleurs agricoles parmi celles des riverains, des citoyens et de l'environnement. Elle est d'autant plus « capabilisante » que des associations de victimes agricoles des pesticides sont aujourd'hui constituées et engagées dans ce débat public, alors qu'elles étaient « sans voix » jusqu'à la création de *Phytovictimes* en 2008. Pourtant, un facteur crucial de mise sous-silence des travailleurs agricoles perdure : l'absence de relais professionnels. Les syndicats professionnels majoritaires et les instances paritaires de santé au travail n'adhèrent pas à une vision transformative de l'enjeu « pesticides » notamment parce qu'ils s'inscrivent dans les politiques individualisantes de gestion du risque, voire l'ignorent (Jouzel et Prete, 2015). Il est alors très difficile aux travailleurs agricoles de trouver des lieux de réflexion ou de mise en débats en dehors de ces cadrages. Les initiatives d'ONG n'y suffisent pas, et les organisations agricoles qui s'y rallient étant minoritaires, la majorité des professionnels ne s'y identifie pas.

Parmi ces derniers, les salariés sont particulièrement défavorisés par la dispersion et le manque de moyens de leurs relais institutionnels. La mise en incapacité des salariés est encore plus structurelle que celle des viticulteurs. Pour reprendre les termes de B. Zimmerman, leurs supports collectifs sont quasi inexistantes puisque leurs conditions de travail (dont l'exposition aux pesticides) ne relèveraient des compétences d'aucune institution en propre, mais de plusieurs, avec pour effet de marginaliser cet enjeu. En Gironde, les différents organismes en charge des conditions de travail des salariés viticoles ne posent pas le même diagnostic et ont donc du mal à coopérer. Dans les organismes paritaires comme la MSA, la prise en charge des problèmes des salariés est limitée, puisque la prévention des risques est définie avec l'employeur. Si les salariés y sont représentés, leur poids est moindre que celui des élus agriculteurs (FNSEA majoritaire en Gironde), la prise en charge des problèmes des salariés ne saurait être principale dans leur fonctionnement. Quant à la Direccte (Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation du travail et de l'emploi), elle est la seule institution dotée de compétences relatives à l'emploi agricole qui ne soit pas gérée par des professionnels. Cette spécificité lui donne un regard singulier sur les conditions de travail en agriculture, mais elle peine à les traiter, faute de moyens humains et politiques suffisants pour véritablement les améliorer, et faute de coopération de la part des OPA. A cela s'ajoute la délégation de responsabilité entre les prestataires de services et les propriétés viticoles pour les saisonniers. Pourtant chargée de l'inspection du travail agricole, la Direccte ne met « pas de coup de pied dans la fourmilière » pour ne pas remettre en cause le modèle économique de la viticulture girondine, en partie fragile, et dont « *l'équilibre repose sur la précarisation de*

¹⁹ initié par des ouvriers d'une coopérative agricole soutenus par Solidaires depuis 2010.

²⁰ Source : <https://www.alerte-medecins-pesticides.fr/wp-content/uploads/2020/02/dossier-de-presse-recours-v3-bd.pdf>.

la main d'œuvre » (entretien Direccte 33, 2020). Actuellement, elle ne constitue donc pas de relais institutionnel pour les salariés à propos des pesticides. Dans un tel cas de désertion institutionnelle, une initiative de recherche-action ne suffit pas à impulser un changement, faute d'avoir des conditions minimales pour mettre en place un groupe sans reproduire les inégalités structurelles dont il pâtit. A moins, peut-être, de disposer de beaucoup plus de temps. La mise en place d'un groupe de salariés volontaires permettrait alors d'améliorer l'*empowerment* des salariés et ... d'un service de l'État ! Celui-ci peine en effet à exercer ses compétences en la matière par manque de moyens politiques, humains et législatifs.

d. Un dispositif d'empowerment lancé par les chercheurs... en impliquant la chambre d'Agriculture de Gironde

L'enquête de faisabilité préalable à la mise en place d'un dispositif d'empowerment nous a conduit à impulser celui proposé aux viticulteurs, dans une configuration qui assure la plus grande « visibilité » et portée structurelle possibles à la production de connaissances issue de leur groupe. Cette configuration comporte plusieurs points :

Nous avons retenu une zone où les viticulteurs ont l'habitude de coopérer pour résoudre des préoccupations professionnelles (expérience récente de coopération pour prémunir leurs cultures du risque de grêle), en respectant l'échelle pertinente pour les relations professionnelles locales (ici, deux communes voisines), tout en bénéficiant du soutien de la municipalité (intérêt pour la démarche, soutien logistique...) où le groupe se réunit.

L'implication dans le dispositif d'un interlocuteur institutionnel légitime pour les viticulteurs, critère décisif pour la portée structurelle de la démarche. L'enquête préalable nous a conduit à solliciter la Chambre d'Agriculture de Gironde, dont l'enrôlement d'abord difficile (nécessitant environ un an de discussion en 2019-2020) s'est raffermi courant 2020. Analysons en détail ce changement important et révélateur des tensions qui travaillent de telles institutions à propos de l'enjeu pesticides. La chambre d'agriculture est un organisme consulaire dont l'une des missions principales est de conseiller et d'accompagner les agriculteurs dans leurs entreprises et leurs projets. Il vise pour cela à « favoriser le développement durable des exploitations et des territoires, développer la capacité Recherche-innovation au service des filières et des agriculteurs, répondre aux besoins des agriculteurs par une politique de prestations adaptée »²¹. Cette déclinaison laisse présager une bonne adéquation avec l'idée de favoriser la prise de parole des viticulteurs dans le débat public sur les pesticides, confirmée par un membre du pôle vigne-vin « *j'y trouve plusieurs intérêts, notamment l'animation territoriale que l'on veut développer* » (entretien 2019). Il voit aussi une complémentarité avec les groupes DEPHY²² composés d'agriculteurs favorables à l'expérimentation d'itinéraires techniques moins gourmands en pesticides car, bien qu'ayant de bons résultats, « *ils ont du mal à diffuser* » (membre pôle, Chambre d'agriculture, 2019). Malgré cet accord de principe, l'implication effective de cette institution dans l'accompagnement d'un groupe volontaire n'en reste pas moins incertaine jusqu'à début 2020, pour plusieurs raisons. Outre la disponibilité d'au moins une personne, un financement

²¹ Source : <https://gironde.chambre-agriculture.fr/votre-chambre/nos-missions/>

²² DEPHY : Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires constitue une action majeure du plan Écophyto lancée en 2010. Elle est élargie en 2018 avec l'objectif d'impliquer 30 000 fermes.

doit aussi être recherché car « [les] *conseillers ont des objectifs financiers à faire sur les prestations* » (un responsable de la Chambre d'agriculture, 2019). Le programme régional d'investissements VitiREV lancé en 2019 avec l'objectif de « faire un nouveau pas vers la sortie des pesticides en viticulture », semblait être une opportunité, d'autant que les Chambres d'agriculture y participent activement²³, comme de nombreux organismes viti-vinicoles. Pourtant, ce dispositif central de prise en charge de l'enjeu pesticides en viticulture à l'échelle régionale, doté d'un budget conséquent (73 600 000 € sur 10 ans) ne permet pas de financer un dispositif d'animation différent de la démarche « living lab », à visée participative mais sans recadrage possible de l'enjeu pesticides. En misant politiquement sur l'innovation technologique et numérique pour réduire les pesticides en viticulture, VitiREV peut paradoxalement freiner les capacités d'initiative des travailleurs agricoles.

Un groupe de viticulteurs sur la commune de Saint-Christoly de Blaye est néanmoins réuni une première fois en mars 2020 avec l'aide de la municipalité et l'implication d'une technicienne de la Chambre, mais sans financement dédié. Interrompue par le contexte sanitaire, la collaboration avec la Chambre d'Agriculture reprend à l'automne 2020 pour préparer la reprise de ces réunions. A cette occasion, l'engagement de la Chambre d'agriculture dans la mise en débat local des pesticides agricoles, auquel ce dispositif contribue en donnant la parole à des viticulteurs, apparaît plus nettement. Elle tient à des changements externes et internes à cet organisme. La mise à l'agenda politique local et régional de l'enjeu pesticides cadré sur les rapports avec les riverains et les ZNT devient de plus en plus pressante. Elle a conduit la Chambre d'agriculture à s'impliquer dans l'élaboration de la Charte départementale de « bon voisinage » (animée par une technicienne et finalisée en 2020) et à répondre à une sollicitation d'une communauté de communes présidée par la vice-présidente du Conseil régional, afin d'accompagner techniquement des viticulteurs volontaires pour trouver des alternatives aux pesticides de synthèse dans les parcelles proches des zones sensibles (écoles, crèches...). Au plan interne, l'arrivée d'un nouveau directeur qui souhaite fortement relancer le conseil collectif aux viticulteurs et orienter la viticulture girondine vers le bio (source : échanges pour préparer la reprise des réunions, février 2021) constitue une inflexion notable. La combinaison de ces facteurs explique probablement l'engagement raffermi de la chambre d'Agriculture dans ce dispositif d'empowerment, jugeant qu'il s'agit d'un « sujet important » qu'elle s'engage à suivre dans la durée.

Lors de la relance de la démarche en février 2021, l'engagement est également pris par les chercheurs de l'Inrae impliqués, sous la forme d'un financement via le projet Expojust (faisant suite au projet Cittep) et d'une mise à disposition du groupe de viticulteurs des ressources de notre Institut (expertise technique sur les alternatives aux pesticides de synthèse en viticulture, etc.)

Bien que perturbée et tout juste relancée, la mise en place du groupe de viticulteurs réuni à 2 reprises permet de livrer une analyse provisoire :

- la participation relativement faible aux deux réunions (8 personnes, puis 3) tient à plusieurs facteurs, notamment la distance des institutions professionnelles vis-à-vis de cet enjeu (cf. section « cadrage du problème »), y compris la chambre d'agriculture, dont l'engagement est trop récent pour produire des effets structurels sur la participation des viticulteurs. La conjoncture économique de mévente des vins, encore aggravée en 2020 a également découragé certains viticulteurs de participer, au motif

²³<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/vitirev-innovons-pour-des-territoires-viticoles-respectueux-de-lenvironnement>

que « discuter n’améliorera pas leur situation » explique un jeune viticulteur pourtant très actif lors de la première réunion. Des éléments plus factuels, comme le mode d’invitation (courrier postal) et l’horaire (réunion en journée) vont être modifiés afin de favoriser la participation (rappel d’invitation par e-mail et sms, et réunion en soirée).

- S’il est difficile de se prononcer à ce jour sur un éventuel *empowerment* des viticulteurs dans la mesure où ils ne se sont réunis que deux fois à un an d’intervalle (conséquence des confinements), il est en revanche possible d’analyser la façon dont la question des pesticides les préoccupe pour se demander notamment si ces préoccupations sont porteuses d’un contre cadrage. Leurs préoccupations recouvrent-elles celles énoncées que ce soit par les collectifs mobilisés, par les organisations professionnelles ou les autres institutions ? Conformément à l’hypothèse principale qui a guidé cette recherche sur la transition agroécologique, leurs préoccupations devraient être spécifiques compte tenu de leur situation sociale et professionnelle et leur absence de participation aux arènes de débat public. La richesse des préoccupations relatives aux pesticides et des pistes de solutions envisagées par les quelques viticulteurs présents aux 2 réunions confirme leurs capacités d’initiative des travailleurs viticoles lorsqu’on leur permet de cadrer eux-mêmes l’enjeu pesticides à partir de leurs préoccupations. Leur cadrage du problème et son positionnement vis-à-vis des cadrages « forts » de l’enjeu pesticides sont détaillés en annexe 2.

2. Une recherche-intervention sur les situations d’exposition aux PPP en viticulture bordelaise

« L’activité agricole et l’usage des PPP prennent place dans un milieu ouvert (ouvert aux aléas climatiques, économiques, sociaux et politiques) et un contexte de dépendance (au niveau de la conception et de la technicité ; qu’il s’agisse des politiques agricoles, de la réglementation des risques et du matériel agricole). Les enjeux économiques, politiques et sociaux qui conditionnent l’activité agricole et se traduisent par des prescriptions parfois contradictoires à l’échelle des opérations. »²⁴ (Goutille, 2021 : 96).

Dans ce contexte, comment préserver les « marges de manœuvre »²⁵ des professionnels agricoles en voulant prévenir un risque chronique ? Quelle méthode permettrait de mieux

²⁴ Ce passage, comme d’autres signalés entre guillemets dans cette section, sont issus de la thèse en ergonomie de F. Goutille, soutenue en 2021, intitulée « Mobiliser l’analyse de l’activité à différentes échelles pour agir en prévention. Le cas des situations d’expositions aux pesticides dans l’usage des produits phytosanitaires en viticulture. » (Titre provisoire), Université de Bordeaux.

²⁵ On utilise souvent le concept de « marges de manœuvre » pour désigner l’espace des compromis possibles pour l’opérateur et les limites qu’il ne peut ou ne doit pas franchir sans risques pour lui ou pour l’entreprise » (Rabardel, 1998, p. 43). « Les marges de manœuvre correspondent en ergonomie aux libertés et aux possibilités dont dispose un professionnel pour réaliser son travail en tenant compte des exigences de production sans nuire à sa santé » (Durand *et al.*, 2008 cité par Tomás & Fernandez, 2015). L’ergotoxicologie s’intéresse particulièrement aux « marges de manœuvre individuelles comme collectives » pour comprendre les situations de travail à risque chimique (Garrigou, 2011) et l’activité de protection des personnes au travail (Albert, Goutille, Jolly, Judon, Galey, Garrigou, 2021).

prévenir les expositions professionnelles et domestiques aux pesticides agricoles tout en accompagnant les professionnels dans le développement de leur pouvoir d’agir et de leur activité ? La démarche ergotoxicologique proposée vise à répondre à ces enjeux.

a. Une démarche ergotoxicologique pour agir en prévention auprès des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques à partir de la compréhension des situations d’exposition dans les conditions réelles de travail

« Cette démarche s’inscrit dans une ergonomie qui considère que les personnes organisent leurs activités de travail en fonction des significations qu’elles revêtent pour elles dans d’autres domaines, en fonction de leur socialisation passée et future, etc. Plus précisément, elle relève d’une approche en ergotoxicologie visant à détecter et mettre en discussion des situations d’exposition peu perceptibles. Les travaux menés dans cette optique montrent l’importance d’appréhender l’activité des agriculteurs utilisateurs de PPP dans leur rapport à leur travail et à leur santé en fonction de leurs préoccupations.

Alors que le modèle classique de prévention des risques a vocation à imposer des règles normatives, le modèle ergotoxicologique a quant à lui vocation à se métamorphoser en fonction des problématiques singulières rencontrées en conditions réelles d’intervention. Le processus d’intervention en ergotoxicologie incite à construire la prévention au sein des environnements de travail. » (Goutille, 2021 : 144).

« D’aucuns considèrent que certains environnements de travail permettent au travailleur (tantôt opérateur, tantôt sujet) de développer des actions pour contrôler son environnement et le rendre capable de construire de nouvelles stratégies d’action pour garder le contrôle, malgré les variabilités des situations de travail.

Les discours des opérateurs face au risque, parfois « *contradictaires* » (Duclos, 1987), relèvent à la fois des conflits de buts et du pouvoir d’agir (Clot, 2008). Dans cette mesure, la pratique ergotoxicologique cherche à introduire dans les stratégies de prévention la prise en compte des régulations empêchées pour construire les conditions de préservation de la santé. En ergotoxicologie, les conditions de développement de ces régulations et de leurs transmissions auprès des pairs constituent des enjeux primordiaux pour la prévention des expositions (Garrigou, 2011). L’intervention ergonomique consiste alors à desserrer les contraintes du système et à augmenter les marges de manœuvre externes en concevant un environnement capacitant (Guérin *et al.*, 1997 ; Falzon, 2013) propice au développement des capacités et des compétences. Dans le cadre de notre recherche en milieu agricole, le travail et la santé, dans leur construction, semblent être modulés « par les conditions internes du professionnel autant que par les conditions de réalisation de son travail (Vézina, 2001) » (Tomas & Fernandez, 2015, p. 127).

L’enjeu de l’intervention ergotoxicologique consisterait alors à contribuer au développement des possibilités spatiales, techniques, organisationnelles tout en permettant le développement des capacités des personnes à s’en saisir dans les situations de travail (Coutarel, 2015). Cela reviendrait à viser le développement du pouvoir d’agir (Clot, 2001, 2008, 2010) des professionnels en influençant les processus qui configurent durablement les situations de travail et les marges de manœuvre qui y sont associées. » (Goutille, 2021 : 149).

« L'analyse des ressentis des opérateurs professionnels contribue à mettre en évidence des situations d'exposition peu prises en compte dans les systèmes classiques d'évaluation des risques. Cette analyse permet d'initier la construction de la prévention des risques autour de situations concrètes d'exposition pour les opérateurs, autrement dit, autour de traces de l'exposition (gênes physiques ou cognitives) ou d'indicateurs d'une potentielle exposition (coloration de la peau, odeur, amas de poussières, etc.) » (Goutille, 2021 :144).

Techniques de détection (et mise en discussion) des situations à risque

L'ergotoxicologie a su développer différentes techniques pour détecter les situations de travail à risque chimique et agir en prévention. Selon la nature et la construction sociale de l'intervention, une ou plusieurs de ces techniques sont déployées. Il s'agit notamment de la métrologie ciblée, du couplage de la vidéo à l'activité, de l'observation participante, de la confrontation aux traces de l'activité et de l'exposition, de la détection des entrées en contact avec les substances toxiques par l'analyse des perceptions des opérateurs, de la mise en circulation de l'analyse de la prévention gérée et de la prévention réglée. Lors des interventions, ces techniques permettent la discussion entre le chercheur et les praticiens des situations d'exposition (principalement chimiques et physiques) ainsi que leurs déterminants. La démarche s'appuie sur la rencontre entre le prescrit et le réel, le réglé et le géré, le souhaitable et le possible, pour permettre la construction de nouvelles solutions de prévention. L'élément fondamental de la démarche repose sur la participation des acteurs concernés par la situation de travail à risque (acteurs internes et externes à l'entreprise), et particulièrement en ce qui concerne la construction des traces de l'activité et de l'exposition (Garrigou, 2011) sur lesquelles élaborer des solutions de prévention plus opérationnelles (Galey, 2019). » (Goutille, 2021 : 144-145)

Le modèle d'intervention ergotoxicologique proposé ici intègre donc les conditions sociales de l'activité productive, l'écosystème de l'acteur en activité, « l'activité humaine » (Schwartz, 2003) ou bien encore « l'approche écologique » ou « la pensée pratique » (Clot & Béguin, 2004), pour investir plusieurs dimensions de la santé (la dimension individuelle, collective, technique et technologique, mais aussi économique, socio-économique et environnementale). La participation des acteurs de l'entreprise est essentielle dans l'intervention ergonomique, qu'il s'agisse de permettre l'identification des contraintes et des logiques d'action (Béguin & Weill-Fassina, 1997 ; Béguin, 1998), de confronter les différents registres d'orientations socio-cognitives (techniques, expérientiels, corporels) (Garrigou, 1998), d'initier des échanges et des apprentissages mutuels (Béguin, 2007) entre les mondes professionnels (Béguin, 2010), de rendre visibles des savoir-faire de prudence tacites (Garrigou, 2011), de faire reconnaître les compétences des travailleurs dans l'élaboration des choix qui conditionnent leur sécurité et leur travail (Rocha, 2014) ou d'inviter les acteurs à « réaliser des arbitrages sur les enjeux et les actions qui leur paraissent les plus pertinents » (Hubault, 2009 : 7). » (Goutille, 2021 : 148).

Néanmoins, une inflexion importante est proposée concernant le « modèle » et la « posture d'intervention » en ergotoxicologie, afin d' « accompagner les personnes dans l'élaboration de solutions de prévention plus opérantes ». Elle est notamment justifiée par la volonté de « penser la pratique ergotoxicologique comme une activité de résolution collaborative de problèmes » (Falzon, 2004), où les professionnels ne sont plus destinataires mais au centre du projet de transformation. (Goutille, 2021 : 160).

L'ergotoxicologie revisitée par la posture de recherche-intervention :

« Le concept de recherche-intervention (Hatchuel, 1994 ; David, 2012) ou de collaborative research (Shani *et al.*, 2007) a été forgé pour désigner des formes de recherche où l'intervention des chercheurs auprès des acteurs est explicitement revendiquée. Il s'agit d'une forme de recherche collaborative dans la mesure où les questions de recherche sont elles-mêmes discutées et mises à l'épreuve au cours de la recherche. « Ce type de recherche s'appuie sur des engagements réciproques des deux parties sur le type d'investigation à mener, la nature des rendus et le type d'objectif visé. » (Aggeri, 2016, p. 4). » (Goutille, 2021 : 157). Dans cette optique, a donc été développée une « approche systémique de la prévention des risques incluant les risques pesticides à l'échelle de l'exploitation, tout en questionnant la posture de l'intervenant en santé et sa capacité à laisser les protagonistes (Sznalwar & Hubault, 2015) de l'intervention penser par eux-mêmes la transformation pour permettre le développement de leur santé. » (Goutille, 2021 : 154).

Du fait de leur statut professionnel (indépendant) et de leur position d'employeur pour certains d'entre eux, les viticulteurs rencontrés ont des libertés de gestion de leur travail plus étendues que les ouvriers qu'ils emploient (et dont ils ont la responsabilité). Ils ont *a priori* plus de marge de manœuvre dans la conduite de leur activité du fait de leur pouvoir de décision à l'échelle de l'exploitation. Cependant, leur statut les amène souvent à faire des compromis entre santé de l'entreprise et santé personnelle. Ils peuvent facilement se soustraire à certaines règles de prévention (obligatoires pour les salariés) ou prendre des risques lorsque la situation peut mettre en péril l'entreprise ou la personne elle-même. Leurs libertés sont historiquement limitées par l'encadrement technique et réglementaire de l'agriculture. Les viticulteurs deviennent destinataires de multiples réglementations pouvant être contradictoires entre elles. Ces multiples réglementations les entraînent dans des compromis permanents au lieu de les accompagner dans le développement de leur santé au cours des situations concrètes de travail.

« Il s'agit de permettre aux professionnels évoluant dans des atmosphères toxiques de transformer les situations à risque chimique en situations de sûreté. Dans ce modèle, les méthodes et outils de l'approche ergotoxicologique sont mis en circulation au sein de communautés réunissant des scientifiques et des professionnels, ainsi, la conjugaison des expertises expérientielles et scientifiques permet de caractériser collectivement les situations concrètes d'exposition. Au sein de ces communautés, les actions de santé au travail sont construites en fonction des enjeux des professionnels et à partir de leurs problèmes concrets dans le but de rendre possible des transformations souhaitables. » (Goutille, 2021)

« La logique transformative dans laquelle se situe notre recherche relève d'une mise en commun, voire d'une confrontation, de savoirs généraux et de savoirs locaux (Béguin *et al.*, 1999), au sein d'une communauté scientifique élargie (Oddone, 1984). La communauté scientifique élargie correspond au groupe de personnes constitué pour analyser collectivement les situations d'exposition dans l'activité de travail à ses différentes échelles. Cette communauté qui s'est initiée puis développée au fil de la recherche-intervention est constituée de professionnels viticoles, notamment de professionnels qui manipulent les PPP au sein de différentes entreprises concernées par la recherche-intervention, de leur entourage et de chercheurs et intervenants issus de diverses disciplines. Ainsi, nous employons le terme

de recherche-intervention pour décrire les réflexions et les actions menées de février 2018 à juillet 2019, entre les membres des exploitations et le reste de la communauté scientifique élargie constituée au cours de la recherche. » (Goutille, 2021 : 157).

b. Hypothèses, méthodologie et matériaux

Trois hypothèses sont formulées :

Hypothèse 1 : les démarches actuelles d'évaluation et de prévention des risques pesticides en milieu professionnel agricole répondent à des contraintes règlementaires et scientifiques qui intégreraient peu l'activité de travail. Intégrer l'activité de travail à l'évaluation des risques permettrait de mettre en visibilité et de caractériser plus finement les situations de travail à risque chimique potentiel et réel à partir desquelles construire la prévention.

Hypothèse 2 : une méthode opérante intégrant l'analyse des situations à risque chimique à l'échelle de l'exploitation agricole pourrait être développée pour comprendre et caractériser les déterminants de l'exposition aux pesticides des professionnels et de leur entourage. Cette méthode consisterait à mobiliser les professionnels et leur entourage à partir de l'approche ergotoxicologique.

Hypothèse 3 : les « marges de manœuvre » (Durand *et al.*, 2008 cité par Tomás & Fernandez, 2015) des agriculteurs sont réduites dans une activité agricole sous dépendance avec une pression sociale et des règles de sécurité qui prescrivent de plus en plus leur activité de travail et de protection. Construire l'analyse des situations à risque chimique potentiel ou réel à partir des préoccupations professionnelles et personnelles des agriculteurs rendrait possibles des transformations à partir d'une conception partagée de situations de sûreté. Il s'agirait de rechercher le développement des marges de manœuvre des agriculteurs dans la conduite de leur activité de travail et de préservation physique et psychique pour construire la prévention des risques pesticides. (Goutille, 2021 : 160-161)

Matériaux, actions réalisées

« La recherche-intervention a été proposée à une vingtaine d'entreprises viticoles. 5 d'entre-elles sont devenues les entreprises centrales de la recherche-intervention. Nos résultats portent principalement sur les observations menées et construites avec ces 5 entreprises principales (entreprise 1, 2, 3, 4, et 5) qui se sont engagées (par convention). Dans chacune des entreprises, l'exploitant, le chef de culture ou le responsable Qualité Sécurité Environnement, a été notre principal référent. La mise en œuvre des différentes étapes au sein des entreprises a été réalisée par une équipe de 4 membres de l'équipe Epicene, coordonnée par F. Goutille sur les 42 mois de durée du projet « Prevexpo » (financement Ecophyto)

La méthodologie combine plusieurs méthodes et techniques pour caractériser mais aussi pour agir sur les situations à risque chimique potentiel ou réel dans le travail et hors du travail avec l'appui de l'approche ergotoxicologique. En effet, si une partie des méthodes a été mobilisée pour produire des connaissances (connaissances sur les situations de travail et les situations d'exposition aux pesticides), l'autre partie des techniques a plus spécifiquement été utilisée

et développée au fur et à mesure de l'intervention avec les professionnels. Cette adaptation de nos techniques et méthodes a été souhaitée pour soutenir la résolution de problèmes techniques et l'accompagnement du pouvoir d'agir des professionnels dans la transformation des situations d'exposition. » (Goutille, 2021 : 178). La stratégie de recherche-intervention s'est déployée en plusieurs étapes correspondant à un total de 35 jours de terrain.

« Etape 1 : découverte de l'environnement de l'intervention par l'ergonome, qui vise à comprendre globalement dans quelles conditions (et à quelles conditions) l'intervention pourrait être menée (environnement technique, climat social, enjeux autour de la question des pesticides, etc.).

Etape 2 : Construction d'un objet intermédiaire de discussion : cette étape vise à nourrir un échange vis-à-vis de situations de travail à risque chimique potentiel ou réel. La réalisation de cet objectif passe par un enregistrement vidéo d'une ou plusieurs situations de travail impliquant la manipulation de produits phytopharmaceutiques. Les images retenues par les intervenants constituent par la suite un objet intermédiaire de discussion entre chercheurs et professionnels, c'est-à-dire, un support de modélisation de la réalité à partir duquel confronter les points de vue, construire un langage commun, celui de l'activité (Dejours, 1995 ; Garrigou, 1992) et médiatiser une dynamique collective (Vinck, 2003).

Dans la totalité des enregistrements vidéo, des séquences illustrant les opérations ainsi que des événements marquants (de notre point de vue) ou des actions que nous souhaitons comprendre ont été sélectionnés pour être discutés avec les professionnels dans les séances dites de confrontation individuelle. Le but était de réaliser un montage vidéo assez court, d'environ 15 à 20 minutes, illustrant notre représentation du déroulement de chaque journée observée. Les séquences retenues ont eu pour but d'interroger les professionnels sur leurs perceptions des situations à risque chimique potentiel ou réel et d'initier un dialogue autour des compromis mis en place dans leur activité au cours des opérations. Des supports complémentaires (photographies, notes de terrain, anecdotes, documents relatifs à la sécurité) aux montages vidéos ont été mobilisés pour resserrer les échanges sur des situations d'exposition que les intervenants cherchent à comprendre.

Etape 3. Mise en discussion des situations à risque chimique repérées, afin de développer une réflexion sur les situations à risque chimique potentiel ou réel. Des entretiens de confrontation individuels, plus exactement des séances de discussion autour de l'activité de travail et des risques pesticides, ont été menés avec les professionnels observés à partir des montages vidéo réalisés lors de l'étape précédente. La discussion autour du montage réalisé est, dans un deuxième temps, proposée aux autres membres des exploitations viticoles (autres salariés, hiérarchie, associés, membres de la famille), ceci après validation par les professionnels concernés des objets intermédiaires de discussion les impliquant. La durée des séances individuelles est d'environ 1h et de 2 à 3h pour les séances collectives.

L'animateur se charge de la mise en circulation des supports de discussion et veille à la bienveillance des échanges entre les parties-prenantes de la discussion.

Etape 4. Construction d'un objet intermédiaire d'intervention : la métrologie d'exposition
L'objectif principal de cette étape est de permettre aux acteurs de l'entreprise et aux intervenants de prendre part ensemble à l'intervention. Des séances sont mises en place au sein des entreprises pour construire un objet intermédiaire d'intervention, à savoir la

métrologie ciblée des expositions, entre les chercheurs-intervenants et les professionnels (a priori destinataires de l'intervention). Les séances construites visent à alimenter des échanges entre les acteurs de l'entreprise et de permettre à tous de devenir parties prenantes de l'intervention au fur et à mesure que se constitue la communauté scientifique élargie. Les séances durent deux à trois heures, elles sont conduites au sein de chaque exploitation et débouchent sur la réalisation de la métrologie construite à partir de protocoles construits de manière plurielle.

La préparation de la métrologie ciblée et des observations instrumentées a aussi consisté à présenter aux accueillants de la recherche-intervention différents outils que nous pourrions utiliser pour analyser, mesurer et détecter ensemble des expositions aux pesticides

Les échanges produits autour de supports (codage de l'activité et des sollicitations, jeu des phyto, outils d'analyse et de détection des pesticides) comme les échanges produits par la simple venue de chercheurs de diverses disciplines (agronomie, toxicologie, sociologie, ergonomie) au sein des exploitations, ont été construits de manière à permettre l'émergence de savoirs théoriques et pratiques de chacune des parties-prenantes et de permettre leur discussion et remise en question. Le processus développé ici vise à renforcer la capacité de chacun pour construire collectivement une métrologie partagée. (...) La métrologie partagée et la discussion des résultats conduisent petit-à-petit les participants à prendre part ensemble à la recherche de solutions. Les solutions visent à répondre à des enjeux de production et de protection des personnes au travail et de leur environnement professionnel et personnel. Ce type de séance permet le développement d'une communauté scientifique élargie au sein de laquelle les participants recherchent, par des confrontations hétérogènes (Garrigou, 2011), des pistes d'action à suivre pour résoudre des préoccupations à la fois communes et singulières. Au fur et à mesure que les échanges entre les professionnels s'intensifient, le chercheur-intervenant se retire de sa position d'animateur pour accompagner, au besoin, les possibilités de transformation construites et donc souhaitées par la communauté scientifique élargie.

Etape 5. Construction d'un objet intermédiaire de transformation. Ici, l'objectif principal est de permettre aux parties prenantes de l'intervention de construire des supports qui permettront de penser la transformation des situations d'exposition aux pesticides dans l'activité agricole lors des activités futures. À l'issue de cette étape, des supports construits par l'ensemble des parties prenantes de la communauté scientifique élargie sont constitués dans l'optique de pouvoir s'adresser à d'autres professionnels (externes à la recherche-intervention) ; ils ont pour but de susciter l'intérêt d'autres professionnels à prendre part à leur tour à une communauté scientifique élargie permettant de rendre possible des transformations souhaitables. » (Goutille, 2021 : 180-190).

c. Un support andragogique conçu à partir de la rencontre de viticulteurs et de chercheurs-intervenants en ergotoxicologique pour la compréhension et la transformation des conditions de production des situations d'exposition aux pesticides

Les financements demandés au programme Cit'in visaient à valoriser les résultats de cette recherche-intervention en ergotoxicologie en réalisant un outil de prévention basé sur

l'activité réelle des professionnels viticoles (tâche 4 du projet Cittep). Ce support a pris la forme d'un film, dont le script figure en annexe (cf. annexe 1), conçu à partir des savoirs prudentiels des viticulteurs et de l'ergotoxicologie. Il illustre les enjeux des communautés scientifiques élargies pour comprendre et transformer le travail et par là même les expositions.

La démarche peut être résumée ainsi : les situations d'exposition aux pesticides relatives à l'activité de préparation de bouillie ont été caractérisées au sein des exploitations et leurs déterminants identifiés grâce à l'implication des parties prenantes de la recherche-intervention. A partir de cette étape, des pistes de transformation des situations d'exposition ont été élaborées, à la fois par les viticulteurs et par les ergonomes de l'action.

L'ensemble des matériaux de terrain (observations, mesures, discussion, expositions, déterminants, pistes de transformation) a été capitalisé pour constituer le support pédagogique (film) en cours de réalisation.

Le film a pour vocation de porter les résultats de la recherche-intervention au-delà des acteurs qui s'y sont impliqués (entreprises, chercheurs, acteurs de diverses institutions ayant suivi ou contribué à l'action). Il s'adresse à d'autres viticulteurs utilisant des PPP (issus de la chimie de synthèse, de biocontrôle ou homologués en agriculture biologique) ainsi qu'à des étudiants chercheurs et intervenants intéressés par les questions de santé au travail en agriculture. Le film présente des situations concrètes d'exposition directe et indirecte dans l'opération de préparation de la bouillie et à l'échelle des exploitations entre les espaces de travail et de vie, entre les sphères professionnelles et privées. Il cherche surtout à montrer les conditions de production de ces expositions et à interpeller les auditeurs sur la nécessité de mener des actions de transformation au-delà des entreprises, auprès des fabricants, de ceux qui conçoivent les réglementations, et de ceux qui militent contre les pesticides sans pour autant aider les agriculteurs à s'en détacher.

Ce film représente un enjeu fort de témoignage, il vise à montrer la nécessité de faire participer les viticulteurs (notamment ceux en dehors des collectifs de syndicats) à la définition de leur besoin, la nécessité de construire les règles qui entourent leur métier à partir de leur activité réelle pour les aider à préserver la santé (la leur, celle de leur entourage, celle de leur environnement) à court terme et à plus long terme. Les aider à reprendre en main leur travail, à gagner en autonomie face aux décisions construites pour eux sans eux (par l'état, par les fabricants de produits et de matériels, par les syndicats, par les institutions de commerce du vin, par la société civile sur la question des pesticides). Leur permettre de s'approprier ces questions (pour innover) demande de leur laisser du temps pour s'organiser et demande aux chercheurs et intervenants de venir construire avec eux à partir de leurs préoccupations. Ce film est un appel à la mobilisation citoyenne, politique et scientifique, les agriculteurs qui nourrissent l'ensemble de la population doivent pouvoir être aidés par tous pour les accompagner au développement de leur santé. Construire sans eux l'agriculture d'aujourd'hui et de demain revient à les rendre dépendant d'un système de production, à leur ajouter des problématiques sans leur permettre de s'émanciper et d'innover.

Les résultats complets de l'approche ergotoxicologique font l'objet du doctorat de F. Goutille, financé par le projet Prevexpo (appel à projet Ecophyto et Région Nouvelle Aquitaine).

Conclusion (plan détaillé)

NB : compte tenu de la consigne de Jean Michel Fourniau – à savoir : « rédiger la conclusion du rapport comme un papier en soi, support de la présentation que l'équipe fera au Colloque (7-8 avril 2021), et qui pourra constituer un chapitre de l'ouvrage final » - il nous a semblé plus approprié de proposer un plan détaillé et non un texte rédigé. Ce choix permet d'éviter les redondances avec les développements du corps du rapport sur des points qui seront nécessairement présents dans le chapitre d'ouvrage. Il permet également un texte plus ramassé, et donc plus proche du format d'une présentation orale. Enfin, son caractère moins stabilisé rendra plus facile l'intégration des éléments de discussion survenus lors du colloque. Pour autant, l'introduction et certaines idées sont partiellement rédigées afin de faciliter la bonne compréhension de nos propos. Nous espérons que ce choix de format ne va pas nuire à la lisibilité du texte.

Titre : Quand la recherche s'implique dans la mise en mouvement de professionnels sans-voix.
Retour réflexif sur une expérience pluridisciplinaire en viticulture bordelaise

Introduction

- Notre recherche part d'un double constat
 - o Alors que le débat public sur les pesticides agricoles s'intensifie depuis 2016, la voix des travailleurs agricoles (agriculteurs et salariés) y est toujours aussi peu audible
 - o Concernant la prévention de l'exposition, des formes de prescriptions externes (relatives à des enjeux sociétaux, environnementaux, politiques, économiques, technologiques, familiaux, etc.) qui s'imposent aux agriculteurs semblent entrer en confrontation avec des formes de prescriptions internes (portées par les agriculteurs, opérateurs, chefs d'exploitation, membres d'une famille, membres d'une société). (Goutille, 2021, p.147)
- Ces constats donnent à lire des inégalités de participation : quant à l'organisation de l'activité de travail et quant à la définition de la problématique publicisée de l'usage des pesticides.
- Pour les étudier, et notamment comprendre leurs mécanismes de fabrication, nous avons choisi la recherche-action (sociologie) ou la recherche-intervention (ergonomie). Ce choix méthodologique répond aussi à un choix de posture commun : allier la recherche à l'action en visant la transformation sociale au bénéfice des publics sujets de ces inégalités. Nous proposons de la nommer « recherche-action capacitante » qui se différencie de certaines recherches-action participatives en visant un objectif émancipateur.
- Dans une telle configuration, la mise en mouvement de collectifs dans la transition - ici agroécologique - ne serait pas tant l'œuvre de politiques publiques ou de l'agir citoyen, les deux chemins identifiés par le programme Cit-in. Elle en emprunterait un troisième ouvert par l'activité de recherche, si toutefois elle s'opère, autrement dit, si l'activité de recherche arrive à dépasser/déjouer les mécanismes produisant les inégalités de

participation de manière à ce que des travailleurs agricoles parviennent à améliorer leurs capacités d'initiative.

- Les deux expérimentations localisées, toujours en cours, ont lieu dans le monde de la viticulture bordelaise particulièrement interpellé par l'usage de pesticides (cf. émission Cash investigation...). Concrètement, elles ont pris la forme de réunions entre les responsables de 5 exploitations pour qu'ils discutent entre eux et avec des ergotoxicologues des situations de travail les plus exposantes en vue de les rendre moins risquées (Goutille, 2021). Concernant la participation aux espaces de débat public, au terme de deux années de la recherche, des réunions de travail co-animées (et co-organisées) par un conseiller de la chambre d'agriculture et des sociologues d'Inrae ont été proposées aux viticulteurs de deux communes du Blayais (appellation peu prestigieuse) afin qu'ils échangent à propos de leurs préoccupations vis-à-vis de l'usage des pesticides et réfléchissent à leur résolution. Rien de similaire n'a pu être mis en place avec des salariés viticoles pour lesquels les rapports de domination et notamment la dispersion institutionnelle n'ont pu être déjoués, du moins pour l'instant (Ginelli et Candau, soumis *VertigO*, 2021).
- Cette contribution est centrée sur le regard réflexif que l'on peut porter sur nos deux expérimentations, distinctes quant à l'objet et certains points de la démarche, mais partageant la posture qui vise à renforcer le pouvoir d'agir des travailleurs. Cette posture plaide pour une démocratisation des transitions souhaitables/souhaitées et des chemins à emprunter. Elle se caractérise par une « neutralité » normative vis-à-vis de la transition agroécologique à atteindre. Cette neutralité ne va toutefois pas de soi durant la mise en œuvre de l'intervention ou de l'action : comment interpréter et que faire si les viticulteurs ne parlent pas des effets des PPP sur leur santé par exemple ? Cette tension questionne plus largement la hiérarchisation des savoirs et l'articulation entre les préoccupations des praticiens et les questions des chercheurs qui sont deux points centraux du débat actuel entre les épistémologies radicales et les recherches participatives en plein développement.
- Nos deux expérimentations partagent aussi la volonté d'une transformation sociale effective par et pour les travailleurs, sachant qu'il s'agit ici de viticulteurs, autrement dit des « patrons » qui forment rarement le public des mouvements émancipateurs. Elles méritent à ce titre d'être également questionnées quant à leurs effets et leurs limites. Leur portée transformatrice sera notamment examinée au regard des enjeux actuels de la viticulture en Gironde engagée dans la transition (agriculture de précision, financement public-privé VitiRev, mise au tribunal de AAT ! par le CIVB...).
- *Annonce du plan* : présentation des 2 expérimentations (1) dont les enjeux épistémologiques rejoignent ceux de certaines recherches au sein du champ des recherches participatives, qui s'étend d'autant plus que la démocratie représentative est questionnée (2). Ces enjeux inhérents à la posture affichée par les membres de l'équipe Cittep sont enfin confrontés aux réalisations menées en évaluant leur portée face aux difficultés actuelles de la viticulture bordelaise. Nous concluons en caractérisant la « *recherche-action capacitante* » tout en la situant dans le champ des recherches-action participatives

1. Deux expérimentations de recherche capacitanes dans leur contexte

a. Une recherche-action en viticulture bordelaise sur les inégalités de participation des travailleurs

Cf. corps du rapport

Rappel de l'objectif : il est double. La tentative de réunir des travailleurs volontaires pour qu'ils discutent ensemble de leurs préoccupations vis-à-vis des PPP permet d'éprouver et donc d'identifier les processus qui leur rendent inaccessibles les espaces de débat sur les pesticides. Si la tentative se concrétise, elle leur ouvre un espace inédit qui renforce leur pouvoir d'agir

b. Une recherche-intervention sur la compréhension des situations d'exposition au risque pesticides en viticulture bordelaise en vue de leur transformation

cf. corps du rapport

Rappel de l'objectif : accompagner les agriculteurs « isolés » à identifier leurs intérêts personnels et collectifs, souvent évincés des tables de la négociation des règles de leur métier, et leur permettre de se regrouper pour s'émanciper des prescriptions inadaptées à leur activité de manière autonome et souveraine.

Transition : Toutes deux visent une transformation sociale pour, avec et par les acteurs victimes de ces inégalités. Une différence cependant les distingue dans la dynamique de co-production des connaissances. Les ergotoxicologues peuvent intervenir directement en tant que spécialistes²⁶ dans l'analyse des situations professionnelles en mobilisant des savoirs qui ne sont ni partagés et parfois ni même demandés par les praticiens. Ce n'est toutefois pas systématique, et relève de positionnements variables. Sociologues et anthropologue en revanche n'interviennent pas de la sorte dans la mesure où ils ne sont pas spécialistes des questions débattues qui, rappelons-le, traitent de l'usage des pesticides en viticulture. Leurs apports visent à faciliter la production de connaissances des praticiens en les aidant à élaborer un point de vue spécifique, le leur, à partir des préoccupations qu'ils vivent dans leurs situations professionnelles actuelles. Cette distance vis-à-vis de l'objet des discussions ne les met pour autant pas à l'abri de dilemmes éthiques quant au sujet des préoccupations formulées. Ainsi par exemple, si les questions de santé ne sont pas abordées par les viticulteurs, est-ce dû aux cadrages « forts » de la problématique des pesticides dans l'espace public ? Le positionnement des chercheurs vis-à-vis de la production de connaissances à laquelle contribuent les acteurs alimente des débats au sein des recherches participatives.

²⁶ Les chercheurs en ergonomie de Cittep ne se placent pas en tant qu'expert de la prévention. Ils souhaitent construire avec les personnes en ayant des outils à proposer. Comme les sociologues impliqués dans la recherche-action Cittep, ils ont des outils à proposer : les sociologues proposent des espaces de débats et des mises en mot des questions, les ergonomes des mises en débats outillées à partir de films de l'activité, des outils pouvant appartenir au monde l'expertise. Ils portent un point de vue sur la santé, un point de vue assumé et présenté comme pouvant s'articuler aux enjeux des personnes au travail.

2. Postures scientifiques en tension au sein des recherches participatives

Les recherches sur la participation émergent aux États-Unis dans les années 1970 en même temps que le mouvement social et scientifique de l'empowerment porté par les mouvements contestataires et le renouvellement de la pensée critique, tandis qu'en France ils se déploient plus tardivement et successivement (années 2000 puis années 2010). Ces deux courants de recherche se distinguent de la même manière dans les deux contextes scientifiques et politiques quant à la prise en compte des inégalités sociales comme perspective analytique (Candau, 2019) (a). Cette perspective est plus fortement affirmée encore par les épistémologies radicales, plus récentes, qui font des rapports de domination en jeu dans les processus de production de connaissance leur objet scientifique (b). Tout chercheur se trouve ainsi interpellé en tant que producteur de connaissances. Les enjeux de posture révélés par l'émergence de ces différents courants dont nous ne pouvons faire un panorama exhaustif ici, permettent de situer notre approche. Nous nous appuyons pour cela sur certains textes emblématiques de chacun d'eux.

a. Débat à propos des recherches sur la démocratie participative : prendre en compte les relations de pouvoir et leur transformation ?

- Prendre en considération les relations de pouvoir et leur transformation ? Tel est l'enjeu voire clivage lisible à travers la distinction entre recherches sur la démocratie participative et approches d'empowerment (sachant que certains auteurs craignent que la « vulgarisation » récente de l'empowerment ne le fasse glisser vers la participation²⁷). Il se traduit en particulier dans le choix du public comme objet d'étude.
- La démocratie participative constitue un champ de recherche multidisciplinaire qui se structure autour de nombreux objets (action publique, urbanisme, planification, environnement...) (Blondiaux et Fourniau, 2011) ayant pour objectif d'améliorer la légitimité des décisions prises conformément à l'exercice de la démocratie représentative, et de renforcer l'efficacité des décisions prises dans le domaine de l'environnement (Mermet, 1999, p. 21). « L'affirmation de "l'impératif délibératif et participatif" qui constitue une nouvelle norme de l'action publique » (Bacqué et Sintomer, 2011, p. 12) plaide pour impliquer les « citoyens ordinaires » à la prise de décision publique. C'est un projet tout à la fois descriptif et normatif qui permet des postures de recherche différenciées entre « gouvernance de l'action publique », « amélioration de l'ordre social en le démocratisant » et « critique sociale »²⁸ (Blondiaux et Fourniau, 2011, p. 16).

²⁷ Par exemple : « Tout au long des réunions, on observe en fait la mise en œuvre d'une posture plus "disciplinaire" qu'émancipatrice » (Neveu, 2016) ; « Sans contrepouvoirs, sans action collective, l'empowerment organisé par les institutions a toutes les chances de se réduire à une injonction participative de plus » (Carrel, 2017).

²⁸ Selon C. Neveu, la participation institutionnalisée peut avoir pour effet de marginaliser des associations et des mouvements sociaux contestataires (au motif d'un rapprochement entre la population et les élus), marginalisation pouvant aller jusqu'à leur criminalisation (Neveu, 2011, p. 195).

- Les approches d'empowerment, quant à elles, prennent résolument en compte les relations de pouvoir et visent leur transformation. Le public visé est alors spécifiquement constitué de personnes vulnérables autour d'enjeux de reconnaissance. « L'empowerment articule deux dimensions, celle du pouvoir qui constitue la racine du mot, et celle du processus d'apprentissage pour y accéder. (...) Cela implique une démarche d'autoréalisation et d'émancipation des individus, de reconnaissance des groupes ou des communautés et de transformation sociale. » (Bacqué et Biewener, 2015 [2013] p.6). « Le "pouvoir d'agir" n'est pas une nouvelle technique d'intervention, c'est une démarche qui plonge ses racines dans la volonté de transformer les relations de pouvoir au profit des plus démunis » (Neveu, 2016²⁹). Les rapports de domination alors analysés peuvent amener à critiquer les normes participatives qui n'en tiennent pas compte : « Le second [défi de la participation citoyenne] est la délibération : il s'agit d'articuler la parole individuelle et privée avec une parole collective et publique, les habitants s'exprimant difficilement dans les espaces de débat traditionnels où il est attendu d'eux qu'ils se placent d'emblée dans le registre de l'intérêt général. » (Carrel, 2017)
- Ces différences tiennent aussi à des démarches distinctes devenues complémentaires. La démocratie participative interroge comment les différentes catégories sociales prennent part (le peuvent-elles ?) à la chose publique. Le courant de l'empowerment porte cette interrogation à l'épreuve par l'action avec et pour des publics vulnérables appelés « have not ».
- « Les mouvements pour l'émancipation, l'autonomie et le développement du pouvoir d'agir se sont construits avec des collectifs, souvent sans voix ou mis sous silence, ceux que l'éducation populaire (s'inscrivant dans la pédagogie de P. Freire, 1974) appelle les « opprimés ». Les chercheurs et intervenants leur ont petit à petit laissé la place ou fait prendre une place de « protagonistes » (Sznalwar & Hubault, 2015) ou de « parties prenantes de l'intervention » (Grosjean & Morand, 2018), d'acteurs en contexte (Le Bossé, 2016), voire de patients-acteurs dans le cas des Giscop (Hunsmann *et al.*, 2019). Les situations de vie et de travail, inscrites dans des relations de subordination ne peuvent être transformées sans travailler la question de la légitimité des sujets engagés dans l'action de transformation (Sznalwar & Hubault, 2015) ou sans prendre en compte les dimensions contextuelle et structurelle à l'origine de leur impuissance d'agir (Le Bossé, 2016 ; Jouffray & Etienne, 2017) » (Goutille, 2021).
- Dès lors se pose la question de notre public de viticulteurs : peut-il être considéré « sans-voix » ? Les viticulteurs que nous avons rencontrés sont des patrons (certains indépendant, associé, coopérateur, et même salarié) mais aucun n'est ouvrier selon la définition de l'Insee. Ils ont des libertés de gestion et une part d'action dans le capitalisme potentiellement plus grande que celle des ouvriers (dont ils ont la responsabilité), du fait de leur rémunération et surtout de leurs stratégies possibles de déploiement dans le travail et la société. Pourtant, au regard de l'histoire des paysans de France depuis plus d'un siècle, au regard de la PAC et au regard de la production de l'ignorance autour des produits phytosanitaires et des pesticides, les patrons viticulteurs rencontrés nous apparaissent aussi comme des ouvriers (d'un système agricole et économique),

²⁹ <https://www.youtube.com/watch?v=kO7fiCmoPOQ&spfreload=5>

des opprimés (devant travailler dans des conditions déplorables d'un point de vue santé), des empêchés (tant leur marge de manœuvre et capacité d'agir contraintes par le matériel agricole conçu sans eux). Ils sont destinataires de multiples réglementations pouvant être contradictoires entre elles, ils sont dépossédés de leur métier à plusieurs niveaux, au-delà de ce que décrivait déjà Salmons (1994). De telles réglementations et le « lien historique de subordination des agriculteurs à celui des conseillers agricoles » (Garrigou *et al.*, 2012, p. 38) reflètent une forme de précarité sur les connaissances nécessaires pour à la fois produire en quantité et en qualité, mais aussi construire sa santé voire se protéger efficacement s'il y a des risques (Cerf & Maxime, 2006 ; Cerf & Magne, 2007). En conséquence nous considérons les agriculteurs rencontrés comme des sans-voix d'une organisation de leur activité construite au-delà de l'entreprise.

- L'engagement des chercheurs dans les mouvements d'empowerment des « sans-voix » conduit certains d'entre eux à louer la conflictualité (Alinsky, [1971] 2012) comme preuve de démocratie vivante (Mouffe, 2016 ; Kokorff et Lapeyronnie, 2019 qui proposent la notion de « communautarisme civique »).

Transition : Si le principal débat entre les recherches sur la démocratie participative et les démarches d'empowerment soulève la question du profil social et politique du public-participant, d'autres critiques, moins centrales, portent sur la faible visibilité des savoirs profanes due notamment à l'obligation assignée aux publics d'avoir recours à des savoirs experts pour être audibles (Sintomer, 2008). Ces critiques rejoignent alors les débats concernant les dynamiques de production de connaissance entre les recherches participatives et les épistémologies radicales.

b. Débats entre épistémologies radicales et recherches participatives : relier production de connaissances et inégalités sociales ?

Les recherches participatives et les épistémologies radicales visent toutes deux la co-production de connaissances entre « profanes » et scientifiques, mais les premières n'interrogent pas systématiquement les rapports de domination qui s'y jouent. Or les études féministes, post-coloniales ou décoloniales révèlent trois enjeux inégalitaires qui interpellent la posture des chercheurs :

- Les différents savoirs sont-ils considérés sur une échelle hiérarchique ?
 - o oui pour Luce Bourgeois (2016)³⁰. Dans sa comparaison des critères de validité méthodologiques entre la recherche-action et la « recherche positiviste » (à développer), l'auteure considère que « la recherche-action implique les acteurs à titre de co-chercheurs » (p.13) tout en mentionnant que la « validité ultime revient au chercheur » (p.16) et que l'une des finalités est de « transformer la pratique professionnelle des sujets » (p.14) ce qui nécessite de « déterminer jusqu'à quel point les co-chercheurs se sont appropriés les résultats de la recherche » (p.14)
 - o non pour certaines recherches actions participatives (RAP) basées sur la co-production de connaissances à partir de dispositifs pluri-acteurs sans

³⁰ https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8807/02_Bourgeois.pdf

toutefois poser la question de la plus ou moins forte valorisation sociale de certains savoirs. C'est le cas de la méthode REPERE (labellisée par le ministère de l'Environnement), un dispositif pluri-acteurs qui permet de « transformer des dissensus en ressources », faire converger des positions de dissensus. « L'éthique du projet est restée priorisée sur la légitimation des différentes formes de savoirs, et sur la co-construction de projets visant à imaginer une viticulture plus respectueuse de la santé des hommes et de l'environnement, autant que viable au niveau économique. »³¹

- non pour Darré (1999, chap.10) : il existe bien différents critères de « validité des formes de connaissance », mais pas de hiérarchie si ce n'est celle de la reconnaissance sociale. Pour ce sociologue, cette validité opère à trois niveaux : La réalité matérielle donne la limite du vrai (« on ne peut pas dire n'importe quoi »). Ensuite, selon nos activités et notre position sociale, on construit un point de vue sur la base de la pertinence et non de la vérité³² « Dans nos descriptions nous disons, non pas la vérité des choses, mais la vérité de notre relation aux choses. » (p.141). Enfin vient la question de la légitimité de chaque point de vue qui serait une validité sociale (avec hiérarchisation des points de vue en fonction des ressources d'autorité de l'entité sociale qui porte chaque point de vue), ce qu'il nomme « valeur sociale des idées ». La valeur de ce qui est dit par les uns et les autres est habituellement liée à leur position sociale, mais reste difficile à évaluer d'un point de vue strictement cognitif : « Lorsque ces deux-là –un cadre et un ouvrier- discutent de questions techniques, la dissymétrie des positions sociales passe par la valeur, sociale, attribuée à leurs façons respectives de connaître la réalité. Du point de vue de la connaissance, rien ne permet de décider que l'une est supérieure à l'autre –ou alors il faudrait disposer de l'étalon d'un point de vue de Dieu. S'il y a inégalité de valeur -et il y a- elle est sociale. » (Darré, 1999, p. 137).
 - non affirment aussi les épistémologies radicales³³ (Godrie 2019 ; Carrel *et al.*, AAC Participations 2020). Elles considèrent qu'il existe une pluralité de systèmes de connaissances dont certains sont délégitimés => proposent en contre point les notions de « Justice cognitive » (Visvanathan, 1997), « écologie des savoirs » (Santos, 2016), « injustice herméneutique » (selon la féministe Fricker, 2006) ; « décolonisation des méthodes de recherche » (Smith, 2016), « inégalités épistémiques » (Godrie, 2019).
- Une différence dans la posture et la pratique de recherche découle de cette conception hiérarchique ou non des savoirs : Qui (des chercheurs ou des acteurs) définit la problématique de la recherche-participative ou de la recherche-action/intervention ? Dans certaines recherches participatives, les questions sont proposées par les chercheurs et les acteurs impliqués volontairement sont alors

³¹ <http://www.programme-repere.fr/repere2015/projets-ami/3sced/>

³² « S'il n'y a pas des conceptions de choses 'vraies en soi', dans l'absolu, il y a cependant des conceptions vraies –et donc d'autres fausses- pour quelqu'un, à un moment donné d'une culture, à un moment donné de l'histoire, ce que Putman appelle « l'objectivité –pour-nous'. » (p.133)

³³ « Nous désignons par le terme d'épistémologies radicales les courants de pensée qui articulent étroitement les revendications pour la pluralisation des systèmes de connaissances et la réduction des inégalités sociales et la lutte contre les discriminations » (Carrel et al, 2020, np <https://calenda.org/723986>)

considérés comme des quasi-chercheurs, participants actifs de la production de savoirs³⁴.

Dans la conception gerdalienne au contraire (Darré, 1994 ; 1997) la formulation « en coopération » de la problématique conditionne la recherche-action dans la mesure où les questions sur lesquelles vont s'engager volontairement les travailleurs ont à répondre à leurs préoccupations professionnelles. Ce principe est également fondateur de la pédagogie des opprimés de P. Freire et de la lutte radicale de S. Alinsky pour qui les "personnes opprimées" définissent les problèmes à résoudre, avec l'aide d'un tiers (« pédagogue » ou « organizer »). Même si ce tiers est chercheur, ces deux filiations ne le définissent pas autrement qu'en tant qu'activiste et aidant.

Dans la conception de Szelwar et Hubault, une attention est portée au concernement des travailleurs et la transformation effective de leur situation de travail par l'intervention entreprise : « la légitimité de l'ergonomie réfère à sa capacité de déboucher sur la transformation concrète, sur une amélioration réelle des conditions et du contenu du travail [...] cela ne peut pas se faire à l'insu des protagonistes, qui doivent donc se trouver engagés pour que l'intervention s'inscrive dans une perspective d'émancipation [...] il s'agit certes de la création d'espaces de débats/délibérations où l'engagement des sujets est possible, mais pas seulement. Il faut aussi faire en sorte – et c'est alors une dimension de l'intervention elle-même – que l'engagement des sujets dans les dispositifs créés pour la réflexion commune et pour le développement des activités déontiques ne soit pas trahi par des politiques organisationnelles qui entravent les chemins vers les transformations effectives du travail » (Szelwar & Hubault, 2015, p. 64).

Quant à Oddone (médecin et psychologue du travail), il considère que les questions de recherche doivent être définies à partir des malaises vécus par les travailleurs : « L'enquête sur la réalité du milieu de travail doit absolument et nécessairement partir de la façon dont le groupe vit sa propre condition de travail et de la façon dont en découle la demande d'informations ultérieures et l'élaboration des revendications » (Oddone *et al.*, 1969, p. 42 cité par Goutille, 2021).

Une question subsidiaire se dessine : questions scientifiques et questions pour l'action sont-elles de même nature ? (éléments de réflexion dans Darré 1994 et 1997). Qu'il s'agisse du travail doctoral (Goutille, 2021) ou du dispositif de recherche-action Cittep, nous avons distingué question de recherche et question pour l'action. En ce qui concerne la recherche-action, la question de recherche définie dès la réponse à l'AAP du programme Cit'in porte sur les processus générateurs de la mise sous silence des travailleurs viticoles tandis que la question formulée par les viticulteurs de St-Christoly est directement reliée à l'activité des viticulteurs : « Comment expérimenter des produits moins dangereux (purins, consoude, biocontrôle, algues...) efficaces et utilisables sur les ZNT ? ». Les configurations, les temporalités et les espaces sociaux dans lesquels émergent ces questions étant différents, comment pourraient-elles être identiques ? Si la

³⁴ Cf. Par exemple Loewenson R, Laurell AC, Hogstedt C, D'Ambruoso L, Shroff Z, EQUINET (organization). Participatory action research in health systems: a methods reader 2014., cité par Gosselin *et al.* 2019 : <https://bmcpublihealth.biomedcentral.com/articles/10.1186/s12889-019-7943-2>

question des praticiens relève du domaine de compétences des chercheurs, se constitue alors une « communauté scientifique élargie » (Oddone 1969, 1977), comme dans la recherche-intervention. Nous avons tout d'abord cherché à renforcer les capacités des viticulteurs et de leur entourage dans la détection des expositions aux pesticides. La question de recherche définie dès la réponse à l'appel d'offre Ecophyto porte sur la caractérisation des expositions aux pesticides dans les situations concrètes de travail et la formation des viticulteurs et de leurs conjoints aux outils ergotoxicologiques pour le développement de la prévention. Tandis que la question formulée par les viticulteurs est : « comment travailler, et plus précisément comment préparer la bouillie phytosanitaire, de la manière la plus efficace et sûre possible ? »

- Qui parle au nom des « sans-voix » ? (cf. épistémologie radicale dans Carrel *et al.*, Participations AAC, 2020) Comment leur voix se fait-elle entendre ?
 - Education populaire : objectif « d'autonomie » des collectifs. « Les médiateurs de l'action (éducateurs, organizers, médecins, étudiants et techniciens), qui assument un positionnement politique (et non la neutralité), entrent dans une activité collective qui mobilise la subjectivité, la provoque comme dit Clot, « pour agir avec » les sujets et les collectifs « dans les conflits qu'ils traversent » et « le réel de l'activité » (Clot, 2019). « Notre action de tiers dans l'intervention consiste principalement à renouer le rapport à l'action des professionnels et à restaurer le « caractère dynamique de la transformation du réel » (Le Bossé, 2008b). Ainsi, au fur et à mesure que le mouvement s'instaure, l'énergie personnelle et collective peut se développer, et le tiers se diriger vers d'autres interventions. » (Goutille, 2021).
 - Pour le Gerdal, cela dépend des sphères : pas d'articles scientifiques co-écrits par exemple, mais des événements publics et la création d'espaces de réflexion reliés à des réseaux institutionnels.
 - Quant aux tenants de la démocratie conflictuelle mentionnée supra (cf. a), ils visent une prise de parole « directe » résultant d'un processus d'empowerment réussi. Elle peut être violente, à l'instar d'Alinsky qui prône la lutte sociale.

Transition : On peut lire/évaluer les réalisations de la recherche Cittep, bien que toujours en cours, au regard de ces enjeux et se demander quelle est leur portée transformatrice dans les rapports inégalitaires qui structurent la production de connaissance et le cadrage des débats sur les pesticides en Gironde.

3. Portée et limites de l'expérience Cittep au regard des enjeux actuels de la viticulture bordelaise

a. Une portée insignifiante sur les processus qui mettent les salariés en incapacité de participer aux débats sur les pesticides

... puisqu'aucun groupe de salariés n'a pu être constitué, au moins pour l'instant (*cf. raisons dans le corps du rapport, à reprendre pour le chapitre*)

b. Une portée limitée de la prise de parole des viticulteurs en termes de transformation sociale : un *empowerment* fragile

- i. « *Ce n'est pas en discutant comme ça entre nous qu'on va trouver des solutions [sur la mise en place des ZNT ou l'avenir]* » Une implication des viticulteurs très contrainte par le contexte de mévente. L'espace de réflexion proposé par la recherche-action leur semble ne pas pouvoir les aider à faire face à leur préoccupation vitale : est-il encore possible de gagner sa vie en cultivant de la vigne dans le Blayais ? La détérioration du marché résulte de processus sur lesquels ils considèrent ne pas avoir de prise, y compris ceux qui font de la vente directe. Ils ont peu confiance aux institutions, y compris la chambre d'agriculture (initiatives lancées par l'antenne locale non poursuivies, privatisation du conseil...). Ils estiment qu'actuellement ils ne peuvent pas discuter de l'usage des PPP avec les syndicats viticoles et l'interprofession (CIVB) bien que leurs missions les désigneraient comme partenaires naturels : « *la question, les syndicats ne se la posent pas* » ; « *L'interprofession dit « les produits sont autorisés donc on peut les utiliser* ». De fait, ils ont été peu nombreux à participer, même si d'autres facteurs ont également joué (mode d'invitation)
- ii. « *Rester acteurs* » : En revanche, les participants ont exprimé une volonté d'avoir prise sur les décisions fabriquées dans d'autres mondes mais qui les concernent (cf. préoccupations formulées lors de R1 en février 2020). Dans la perspective donc que les inégalités de participation soient amoindries, au moins pour ce collectif de viticulteurs et leurs pairs à condition que la RA puisse se poursuivre. (Facteurs en faveur ou défaveur de cette poursuite...) Est-ce une attente de participation ou un *empowerment* en marche (qui nécessiterait qu'une institution s'en saisisse) ? La production de connaissances des participants est encore trop récente pour tirer des enseignements à ce propos. A terme, elle devrait être révélatrice de leur émancipation plus ou moins marquée vis-à-vis du cadrage dominant de l'enjeu pesticides.
- iii. « *Comment expérimenter des nouveaux produits moins dangereux (purins, biocontrôle, algues...) efficaces et utilisables sur les ZNT ?* » : cette question définie et en cours de réflexion/résolution par les viticulteurs de St-Christoly peut être vue comme un indice de transformation dans l'usage des pesticides en viticulture. Mais est-elle en décalage du cadrage dominant de la question des pesticides dans l'espace public ?

c. Enseignements pour la transition de la viticulture engagée actuellement en Nouvelle-Aquitaine

- iv. Les viticulteurs rencontrés nous semblent dépendants de machines agricoles et de produits de traitement qu'on leur vend et conseille pour réduire leurs efforts physiques et maîtriser leurs cultures. Ils sont aujourd'hui des gestionnaires devant s'adapter à l'agriculture de précision. L'agriculture de précision, promue par Vitirev, prolonge

les processus antérieurs de dépossession des savoirs des viticulteurs : elle est construite pour les gens mais en dehors d'eux, de leurs mondes, de leurs réseaux professionnels... Pourtant ces produits, ces machines, les remembrements de terre que cela demande encore et les transformations organisationnelles sont coûteuses et pas forcément protectrices des pesticides (du point de vue de la santé humaine). Au quotidien la santé de la vigne, directement reliée à la santé financière de l'entreprise, prend le pas sur la santé personnelle. Les matériels et équipements utilisés en viticulture ont été la plupart du temps conçus sans que les besoins réels des agriculteurs aient été pris en compte, ce qui conduit à un grand nombre de difficultés rencontrées lors de l'usage, conduisant à des modes dégradés et des incidents fréquents. Un changement radical dans les modes de pratiques des concepteurs pour remédier à cela doit être une priorité dans les projets à venir.

- v. Certaines organisations professionnelles de ces viticulteurs semblent leur interdire de témoigner de leurs doutes concernant les expositions aux pesticides (cf. supra, 1.c *Déjouer la mise sous-silence des travailleurs agricoles ?*). Si parler du risque, des doutes, des expositions peut être légitime chez les phytovictimes (sans être facile), chez les viticulteurs rencontrés le risque est conscientisé mais a tendance à être dénié, sous-évalué. Il peut même être mis de côté dans les discussions, notamment par les viticulteurs avec une maladie déclarée lorsqu'ils parlent avec d'autres viticulteurs. Lorsqu'il s'agit de protéger le vignoble, de parler de culture et de développement de la vigne le risque a une faible part dans les logiques d'action. En confrontant les viticulteurs rencontrés à leur conscience du risque et à leurs prises de risque quotidiennes, le discours tourne vite à la justification : « avant c'était pire ». Ils cherchent à mettre en avant qu'aujourd'hui ils n'utilisent plus de produits CMR, qu'ils font des efforts, qu'ils ont retirés de leur programme certains produits, et même des perturbateurs endocriniens. La plupart se présente engagée dans une agroécologie. Ils s'affichent comme acteurs de leur décision envers une agriculture plus écologique. Pourtant les pratiques qu'ils mettent en avant suivent bien souvent avec celles défendues par l'interprofession (producteurs, négoce, coopératives viticoles), les organismes gestionnaires des appellations des vins, voire exigées par l'aval de la filière (analyses de résidus de pesticides dans les vins avant achat par la grande distribution), acteurs sans lesquels le vin pourrait avoir du mal à se vendre. Nous sommes dans une logique de marché. De plus, du point de vue de l'analyse toxicologique et ergonomique, les produits qu'ils utilisent et les conditions de travail observées ne peuvent permettre le développement de leur santé ou leur émancipation pour une transformation profonde qui permette la construction de situations de sûreté.

Bibliographie

Aggeri., F. La recherche-intervention : fondements et pratiques. Dans Jérôme Barthélemy et Nicolas Mottis. *À la pointe du management. Ce que la recherche apporte au manager*, Dunod, pp.79-100, 2016. hal-01230457.

Alinsky, S. (2012). *Être radical. Manuel pragmatique pour radicaux réalistes*. Bruxelles, Aden.

Appréhender les conflits par le théâtre-forum et l'approche systémique. *Actes du 53ème Congrès de la SELF*. Bordeaux, 3-5 Octobre 2018.

Bacqué, M.-H. et C. Biewener (2015 [2013]). *L'empowerment, une pratique émancipatrice ?*, La Découverte Poche.

Bacqué, M.-H. et Y. Sintomer, Eds. (2011). *La démocratie participative. Histoires et généalogies*, La Découverte.

Baldi I., Lebailly P., Bouvier G. *et al.* (2014), « Levels and determinants of pesticide exposure in re entry workers in vineyards: results of the PESTEXPO study », *Environmental Research*, 132, pp. 360-369.

Béguin, P. (1998). Simulation et participation. *Actes des « Journées de la pratique »*, Bordeaux, 18, 19 20 Mars 1998.

Béguin, P. (2007). Prendre en compte l'activité de travail pour concevoir ». *Activités*, 4(4-2). URL : <http://activites.revues.org/1719>

Béguin, P. (2011). Réflexions sur les enjeux d'une prise en compte du travail agricole dans la conception d'une agriculture durable. In P. Béguin, B. Dedieu et E. Sabourin. *Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l'innovation*. Paris, L'Harmattan, 37-52.

Béguin, P. Kazmierczak, M., Vicot, P, Cottura, R. Conception d'une alarme et gestion des risques dans la chimie : vers une approche développementale. 34. *Congrès de la Société d'Ergonomie de Langue Française (SELF 1999)*, Sep 1999, Caen, France. Ineris-00972187

Béguin, P., & Weill Fassina, A. (1997). De la simulation des situations de travail à la situation de simulation. In P. Béguin, A. Weill-Fassina. *La simulation en Ergonomie : connaître, agir, interagir*. Toulouse: Octarès, 5-28.

Bénicourt E. (2007), « Amartya Sen : un bilan critique », *Cahiers d'économie Politique*, vol. 52, n°1, pp. 57-81.

Blondiaux, L. et J.-M. Fourniau (2011). "Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ?" *Participations Démocratie et participation : un état des savoirs* 1: 8-35.

Bourgeois, L. (2016). Assurer la rigueur scientifique de la recherche-action. Dans I. Carignan, M.-C. Beaudry and F. Larose *La recherche-action et la recherche-développement au service de la littérature*, Les Éditions de l'université de Sherbrooke, pp. 6-20.

Candau J. et Ruault C., (2002) "Discussion pratique et discussion stratégique au nom de l'environnement : Différents modes de concertation pour définir des règles de gestion des marais", *Economie rurale* 270, Juillet-août 2002, pp. 19-35.

Candau J. et Ruault C., (2005) "Evolution des modèles professionnels en agriculture : scènes de débat, questions d'écologie et catégories de connaissances", *Cahiers d'économie et sociologie rurales* 75, pp. 51-74.

- Candau J. et Ruault C., (2006) "A propos de la concertation participative, réflexions sur les enjeux d'une fonction de médiation". Dans P.-Y. Guihéneuf, F. Cauchoix, P. Barret et P. Cayre, (coord). *La formation au dialogue territorial. Quelques clés issues d'une réflexion collective*. Dijon, Editions Educagri, pp. 161-174.
- Candau, J. (2019). « Comment révéler les asymétries de pouvoirs en jeu dans la collaboration ? » *Revue des Territoires, Fabrique des Territoires Innovants*, 2, pp. 18-27.
- Carrel M. et al., (2020) Épistémologies radicales et recherches participatives, *AAC Participations*, np <https://calenda.org/723986>
- Carrel, M. (2017). « Injonction participative ou *empowerment* ? Les enjeux de la participation. » *Vie sociale*, 19(3): 27-34.
- Cerf, M., & Maxime, F. (2006). La coproduction du conseil : un apprentissage difficile. In J. Rémy, H. Brives, & B. Lémery (Eds.), *Conseiller en agriculture*. Dijon, Educagri Éditions. pp. 137-152.
- Cerf, M. & Magne, A. (2007). Comment les agriculteurs mobilisent-ils des interventions de développement ? *Activités*, 4(1), 112-122.
- Clot, Y. Restaurer l'initiative collective au service de la santé psychique. *PSN*, 1(1), 15-32. <https://doi.org/10.3917/psn.171.00152019>
- Clot, Y. & Béguin, P. (2004). L'action située dans le développement de l'activité. *Activités*, 1-2 | octobre 2004. URL : <http://journals.openedition.org/activités/1237> ; DOI : 10.4000/activites.1237, p 39.
- Clot, Y. (2001). Clinique du travail, clinique du réel. *Journal des Psychologues*, 185, 48-51.
- Clot, Y. (2008). *Travail et pouvoir d'agir*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Clot, Y. (2010). *Le travail à cœur. Pour en finir avec les risques psychosociaux*. Paris : La Découverte.
- Coutarel, F. (2015) Marges de manœuvre situationnelle et pouvoir d'agir : des concepts à l'intervention ergonomique. *Le Travail Humain*, 2015/1 (Vol.78), P. 9-29. DOI 10.3917/th.781.0009
- Darré J.-P. (2006). *La recherche coactive de solutions entre agents de développement et agriculteurs*. Ed. du GRET. En ligne : https://www.gret.org/wp-content/uploads/ETUD-28_ Recherche-coactive-de-solutions.pdf
- Darré, J.-P. (1994). Les difficultés de la coopération entre chercheurs et éleveurs. Dans J.-P. Darré (dir.) *Pairs et experts en agriculture. Dialogues et production de connaissance pour l'action*. Ramonville Saint-Agne, Erès: 139-154.
- Darré, J.-P. (1997). Une condition de la recherche-action : la coopération sur la problématique et son évolution. *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement*, n° 30, pp. 177-182.
- Darré, J.-P. (1999). *La production de connaissance pour l'action. Arguments contre le racisme de l'intelligence*. Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme - Institut National de la Recherche Agronomique.
- David, A. (2012). La recherche-intervention, cadre général pour la recherche en management ? In David, A., Hatchuel A. et Laufer R. (Eds). *Les nouvelles fondations des sciences de gestion: éléments d'épistémologie de la recherche en management*, Presses des MINES.
- De Munck J. (2008), « Qu'est-ce qu'une capacité ? », in de Munck J., Zimmermann B., *La liberté au prisme des capacités*, Editions de l'EHESS, Paris, pp. 21-50.

Dejours, C. (1995). Analyse psychodynamique des situations de travail et sociologie du langage. In J. Boutet (Ed.), *Paroles au travail* (pp. 181-224). Paris : L'Harmattan, Collection Langage et Travail.

Duclos, D. (1987). La construction sociale du risque : le cas des ouvriers de la chimie face aux dangers industriels. *Revue Française de Sociologie*, 28(1), 17-42.

Falzon, P. (2004). *Ergonomie*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.falzo.2004.01>

Falzon, P. (2013). *Ergonomie constructive*. Presses Universitaires de France. <https://doi.org/10.3917/puf.falzo.2013.01>

Fricker M., 2007, *Epistemic Injustice*, Oxford, Oxford University Press.

Galey, L. (2019). *Comprendre les situations d'exposition aux nanoparticules par l'intégration de l'activité de travail à la mesure : vers une construction de la prévention*. Thèse de doctorat d'ergonomie, Université de Bordeaux, Bordeaux.

Garrigou, A. (1992). *Les apports des confrontations d'orientations socio-cognitives au sein de processus de conception participatifs : le rôle de l'ergonomie*. Thèse de doctorat d'ergonomie, CNAM, Paris.

Garrigou A. (2011). *Le développement de l'ergotoxicologie. Une contribution l'ergonomie à la santé au travail*. Habilitation à diriger des recherches. Université de Bordeaux, Bordeaux, 141 p.

Garrigou A., Baldi I., Dubuc P. (2008), « Apports de l'ergotoxicologie à l'évaluation de l'efficacité réelle des EPI devant protéger du risque phytosanitaire : de l'analyse de la contamination au processus collectif d'alerte », *Perspectives interdisciplinaires sur le travail et la santé* [En ligne], vol. 10, n°1.

Garrigou A, Baldi I, Jackson M (2012) The use of pesticides in French viticulture: A badly controlled technology transfer. *Work* 41(Suppl 1), pp. 19-25. (en français : Garrigou, A., Baldi, I., Mohammed-Brahim, B., Jackson, M., Ullilen Marcilla, C., Lefevre, L., Pasquereau, P. (2012). L'usage des pesticides en France : un transfert de technologie mal maîtrisé ? *Actes du 47e Congrès de la SELF*, 33-40, Lyon.)

Garrigou A. et al. (2020). "Critical review of the role of PPE in the prevention of risks related to agricultural pesticide use", *Safety science*, 123.

Ginelli, L. (2017). *Jeux de nature, natures en jeu. Des loisirs aux prises avec l'écologisation des sociétés*, Peter Lang.

Godrie, B. (2019) La co-construction des savoirs au prisme de l'épistémologie et des inégalités sociales, *SociologieS [En ligne]*, Dossiers, Savoirs savants, savoirs d'action et politiques publiques.

Goutille (2021). *Mobiliser l'analyse de l'activité à différentes échelles pour agir en prévention. Le cas des situations d'exposition aux pesticides dans l'usage des produits phytosanitaires en viticulture*, (Titre provisoire). Doctorat d'ergonomie, Université de Bordeaux

Grosjean, V. & Morand, O. (2018). *Analyse du travail, construction et transformation du réel*.

Guérin, F., Laville, A., Daniellou, F., Duraffourg, J., Kerguelen, A. (1997). *Comprendre le travail pour le transformer. La pratique de l'ergonomie*, collection outils et méthodes, 2ème édition, 286p. ANACT, Lyon-Montrouge.

Hatchuel, A. (1994). « Les savoirs de l'intervention en entreprise ». *Entreprises et histoire*, 7, 59-75.

Henry E. (2017), *Ignorance scientifique et inaction publique : les politiques de santé au travail*, Presses de Sciences Po, Paris.

- Hubault, F. (2009). L'approche ergonomique des questions santé / travail. *Mouvements*, 58(2), 97-102. doi:10.3917/mouv.058.0097.
- Hunsmann, M., et al. (2019). Faire entrer en résonance santé-travail et santé-environnement. Une recherche-action sur les cancers d'origine professionnelle et environnementale dans la basse vallée du Rhône, *Ecologie & politique*, 58(1): 83-106.
- Jouffray, C. & Étienne, C. (2017). Vous avez dit participation ? Apports de l'approche centrée sur le dpa-pc sur cette question. *Vie sociale*, 19(3), 107-125. doi:10.3917/vsoc.173.0107.
- Jouzel J.-N., Dedieu B. (2013), « Rendre visible et laisser dans l'ombre. Savoir et ignorance dans les politiques de santé au travail », *Revue française de science politique*, vol. 63, n°1, pp. 29-49.
- Jouzel J.-N., Prete G. (2015), « Mettre en mouvement les agriculteurs victimes des pesticides », *Politix*, 3, pp. 175-196.
- Jouzel J.-N., Prete G. (à paraître). « Exploitants, salariés, riverains, même combat ? La dénonciation des effets des pesticides sur la santé, entre coalition et division », *Sociétés contemporaines*.
- Kokoreff, M. et D. Lapeyronnie (2013). *Refaire la cité. L'avenir des banlieues*. Paris, Seuil.
- Le Bossé, Y. (2008b). Changer le monde (le petit et le grand) au quotidien. *Nouvelles Pratiques Sociales*, 21(1), 137-149.
- Le Bossé, Y. (2012). Sortir de l'impuissance volume 1 : Invitation à soutenir le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectivités. Québec : Éditions Ardis, 278 p.
- Mermet, L. (1999). La recherche en gestion sur l'envt : une sociologie de la performance écologique ? *Colloque « Sociologie et Environnement »*, *La sociologie au risque de l'environnement*, 9-10 nov_NSS. Paris.
- Mésini B. (2008), « Saisonniers étrangers "Omis": la résistible structuration d'une cause commune », *Les Cahiers du Cevipof*, 48, pp. 35-62.
- Mouffe, C. (2016). *L'illusion du consensus*. Paris, Albin Michel.
- Neveu, C. (2016). Un projet d'émancipation à l'épreuve de sa mise en pratiques. *Revue du MAUSS* 48(2): 173-186.
- Oddone, I. (1984). La communauté scientifique élargie. *Revue Société Française*, 10.
- Oddone, I., (a cura di), 1969, *L'ambiente di lavoro*, FIOM (seconda edizione FIM-FIOM-UILM, 197, terza edizione INAIL, 2006), trad. *Le milieu de travail*
- Oddone, I., Re, A., Briante, G. (1977). *Esperienza operaia, coscienza di classe e psicologia del lavoro*. Einaudi édition, Torino. (Trad. française, 1981, *Redécouvrir l'expérience ouvrière. Vers une autre psychologie du travail*. Éditions sociales, Paris).
- Rabardel P. (1998). Éléments pour un point de vue cognitif sur la souffrance au travail : apports de l'approche instrumentale. Conférence invitée au séminaire animé par C. Dejours, *Nouvelles formes d'organisation*. Paris, 15 Oct. 1998.
- Rocha, R. (2014). *Du silence organisationnel au développement du débat structuré sur le travail : les effets sur la structuration et l'organisation*. Thèse de doctorat d'ergonomie Bordeaux. Université de Bordeaux
- Ruault C. et Lémery B., (2007) "Renforcer les capacités d'initiatives", *Pour*, 194, pp. 161-170.

- Salaris C. (2014), « Agriculteurs victimes des pesticides : une nouvelle mobilisation collective en santé au travail », *La nouvelle revue du travail* [En ligne], vol. 4.
- Salmona, M. (1994). *Les paysans français, le travail, les métiers, la transmission des savoirs*. Paris, L'Harmattan.
- Santos B. de Sousa, 2016, *Épistémologies du Sud. Mouvements citoyens et polémique sur la science*, Paris, Desclée de Brouwer, coll. Solidarité et société.
- Schwartz, Y. & Durrive, L. (2003). *Travail et Ergologie : Entretiens sur l'activité humaine* (I), Octarès, Toulouse.
- Sen A.K. (2000), *Repenser l'Inégalité*, Seuil, Paris.
- Sintomer Y., 2008, "Du savoir d'usage au métier de citoyen ?", *Raisons politiques* 31, 3, pp. 115-133.
- Smith T. L., 1999, *Decolonizing Methodologies. Research and Indigenous Peoples*, London & Dunedin, Zed Books /University of Otago Press.
- Sznelwar, L. & Hubault, F. (2015). Un sujet, mais quel sujet ? La question de la subjectivité en ergonomie. *Travailler*, 2(2), 53-74. <https://doi.org/10.3917/trav.034.0053>
- Tomás, J-L. & Fernandez, G. (2015). Du pouvoir d'agir aux marges de manœuvre : une proposition pour le développement psychologique des gestes. *Activités [Online]*, 12-2 | 2015, Online since 15 October 2015. DOI : <https://doi.org/10.4000/activites.1122>
- Tual S., Boulanger M. (2017), « Actualisation des connaissances du Certiphyto - Résultats de La Cohorte Agrican. » Paris. http://www.inma.fr/wp-content/uploads/2018/01/Actualisation_AGRICAN_13112017.pdf
- Tual S. et al. (2015), « Activités agricoles et risque de cancers chez les affiliés du régime agricole – Résultats intermédiaires de l'étude AGRICAN (AGRIculture et CANcers) », *Innovations Agronomiques*, 46, pp. 136-146.
- Vézina, N. (2001). La pratique de l'ergonomie face aux TMS : ouverture à l'interdisciplinarité. *Actes du 36e Congrès de la SELF-ACE. Montréal-Canada*, pp. 44-60.
- Vinck, D. (2003) L'instrumentation du travail interdisciplinaire : cadrage des échanges et médiation par les objets intermédiaires. *Esprit Critique : Revue Internationale de Sociologie et de Sciences Sociales*, 5(1).
- Visvanathan S., 1997, *A Carnival for Science: Essays on Science, Technology and Development*, London, Oxford University Press.
- Zimmermann B. (2011), *Ce que travailler veut dire. Une sociologie des capacités et des parcours professionnels*, Économica, Paris.

Annexe 1 : Script du film support pédagogique « Prevexpo »

Caractéristiques générales du film à réaliser

Un film d'une durée de 30 min environ.

Un film à destination des viticulteurs mais également des différents acteurs pesant sur leur activité.

Un film qui, dans la mesure du possible, sera accompagné (pas systématiquement donc).

Un film dans lequel le langage cinématographique (fait que le sens ne s'appuie pas tant sur le verbe que sur une série d'impressions provoquée par l'enchaînement des séquences d'images et de sons) a toute sa place mais qui doit tout de même être porteur d'un message assez clair eu égard aux enjeux politiques qu'il porte.

Un film qui se base sur le travail effectué au sein des quatre exploitations présentes lors des groupes de travail même si les quatre exploitations ne sont pas représentées de façon égalitaire.

Un film pensé comme un objet intermédiaire qui vise à faire bouger les lignes du côté de la prévention (il s'agit de donner la parole aux viticulteurs tout en portant la santé (pointer le caractère nocif et délétère des pesticides) pour affirmer la nécessité de construire la prévention avec eux (à partir de leur travail réel et de leurs préoccupations) et exposer les conditions de cette co-construction).

Ce que le film doit donner à voir (dans l'idéal)

Le travail des viticulteurs, c'est-à-dire, leur travail concret sous ses différentes facettes, et à travers lui :

- Le fait qu'ils n'ont pas le droit à l'erreur sous peine de ne pas avoir de récolte, et de ce fait, qu'ils sacrifient souvent leur protection à la production (hiérarchie des risques)
- Les aléas comme partie de leur travail quotidien (le fait que les aléas ne sont pas anecdotiques, accidentels mais constants, habituels)
- La protection comme activité en soi (chronophage, coûteuse et énergivore)
- Le fait que des sollicitudes d'ordre personnelles ou familiales interfèrent sans cesse dans leur travail
- Le fait que leur activité est sous contrainte, dépendante d'une multitude d'acteurs et qu'ils ont donc une capacité d'action limitée
- La temporalité de leur travail qui va à l'encontre des représentations communes (temps court, caractère d'urgence, travail prégnant)
- Le caractère solitaire de leur travail (agriculteurs isolés ce qui va également à l'encontre des représentations communes)
- Les savoirs, savoir-faire et savoir-être déployés
- Leurs fiertés, ce qui les motive, les fait tenir dans leur activité

Le travail de l'équipe de recherche, à savoir, la recherche en train de se faire (comment on s'y prend concrètement pour cerner les déterminants des expositions, donner à voir les expositions éparées, prévenir les risques), et à travers lui :

- La singularité de cette recherche (importance de la phase d'immersion, fait de considérer l'activité dans son environnement, de considérer l'agriculteur dans ses différentes sphères, de partir de leurs préoccupations pour prévenir les risques)
- La méthodologie déployée
- La manière dont l'équipe se protège elle-même des risques pesticides et comment cela est mis en discussion au sein de l'équipe de recherche
- Le débat qui traverse l'équipe de recherche entre intervention et non-intervention, posture critique et non critique, quant au fait que les viticulteurs font passer la santé de leur exploitation avant leur propre santé
- La manière dont la recherche évolue (ses tâtonnements nécessaires et comment on décide, à un moment, de partir des préoccupations des agriculteurs en intégrant ces derniers au collectif de recherche)

Le travail conjoint des viticulteurs et de l'équipe de recherche, c'est-à-dire le travail de la communauté de recherche élargie (qu'est-ce que ce groupe de travail, qu'est-ce qu'on y fait, comment), et à travers lui :

- Comment les viticulteurs ont été embarqués (enrôlés au sens de CALLON) dans cette communauté de recherche
- Les points de vue en présence sur les pesticides (ceux des agriculteurs et des chercheurs, point sur les risques encourus et question de la responsabilité individuelle ou collective face à ces risques)
- Les points de vue en présence sur la recherche (ceux des viticulteurs, ceux des chercheurs)
- La tension entre ce que le modèle impose aux viticulteurs et ce qu'ils peuvent faire
- Comment un savoir expert a été transmis aux viticulteurs, comment les viticulteurs s'en sont saisis et se sont réappropriés les outils des chercheurs (et inversement durant la phase d'immersion)
- Comment la construction de la prévention s'est faite à partir du travail réel et des préoccupations de chacun
- Comment les viticulteurs ont été amenés à résoudre eux-mêmes leurs problèmes et quelles solutions ils ont trouvées
- Comment cette communauté de recherche est inédite en ce qu'elle crée les conditions collectives nécessaires à une émancipation et une transformation de l'activité des viticulteurs

Annexe 2 : Quel cadrage de la question pesticides par les viticulteurs de St Christoly ?

S'il est difficile de se prononcer à ce jour sur un éventuel *empowerment* des viticulteurs dans la mesure où ils ne se sont réunis qu'une seule fois (conséquence du confinement), il est en revanche possible d'analyser la façon dont la question des pesticides les préoccupe pour se demander notamment si ces préoccupations sont porteuses d'un contre cadrage. Leurs préoccupations recouvrent-elles celles énoncées que ce soit par les collectifs mobilisés, par les organisations professionnelles ou les autres institutions ? Conformément à l'hypothèse principale qui a guidé cette recherche sur la transition agroécologique, leurs préoccupations devraient être spécifiques compte tenu de leur situation sociale et professionnelle et leur absence de participation aux arènes de débat public. (*ref projet*) Vient alors l'autre question : cette spécificité serait-elle porteuse d'un changement radical dans l'usage des pesticides en viticulture ?

Les préoccupations des viticulteurs vis-à-vis des produits phyto : avoir prise sur les décisions qui les concernent

Une petite dizaine de personnes, huit précisément, se sont retrouvées fin février 2020, dans une salle mise à disposition par la municipalité de Saint-Christoly, suite à l'invitation cosignée par une conseillère technique de la chambre d'agriculture de la Gironde et les deux coordinateurs de cette recherche (cf. annexe 1). La chambre d'agriculture et Inrae apparaissent donc en tant qu'organismes conjoints de cette initiative et engagés dans l'accompagnement du futur groupe de volontaires, qu'il s'agisse de l'animation de cette première réunion puis de la mobilisation d'appuis et ressources qui, à l'avenir, seraient attendus des participants selon l'avancement de leur réflexion. L'équipe de chercheurs était en fait plus nombreuse. Cette réunion étant intégrée à une session de formation sur l'approche méthodologique du Gerdal, Claire Ruault, sociologue-formatrice, a contribué à l'animation et deux chercheuses impliquées dans Cittep ont assuré la prise en notes des échanges, indispensable pour en réaliser la synthèse.

La participation, cinq exploitations représentées sur une vingtaine en activité, aurait pu être plus importante si la taille de la vigne avait été plus avancée à cette date où la végétation annonçait un printemps précoce. Ainsi, trois participants étaient retraités dont deux accompagnés par leur successeur.e qui, pour l'un d'eux, est parti lors de la pause. Elle l'aurait probablement été aussi si les institutions organisatrices avaient été plus actives sur ce territoire. La direction de l'antenne décentralisée de la chambre, l'Adar Haute-Gironde, a vu dans cette initiative un moyen d'y consolider sa présence. Cet objectif pourrait être atteint vu que seules trois personnes parmi les huit étaient connues de l'équipe d'animation : une jeune femme en parcours d'installation suivie par la conseillère agricole, deux viticulteurs interviewés lors de l'enquête préparatoire à la conception du dispositif de recherche-action dont un élu municipal. Les trois femmes ont un statut moins établi que les hommes, tous installés sur des superficies supérieures à la moyenne (15 ha environ). Outre celle en cours d'installation, une autre est salariée d'un domaine et la troisième exploite 8,50 ha en fermage. D'un point de vue technique, un est en bio, à l'image du vignoble du Blayais où la conduite conventionnelle prédomine. En revanche, les coopérateurs sont sous représentés : quatre des cinq exploitations commercialisent le vin vinifié dans leur chai grâce au négoce (en vrac ou en bouteilles) ou en vente directe. Les différences relatives à l'orientation technique (bio ou non, superficie) et au mode de vinification, pourtant structurantes dans les conceptions du métier, ne transparaissent pas dans les préoccupations exprimées, nous y reviendrons.

Les viticulteur.trices étaient donc invité.es à partager leurs questionnements et souhaits à propos des produits phytosanitaires dans le contexte quotidien de leurs exploitations et de leurs communes. Après deux heures d'échanges, l'équipe d'animation a synthétisé ce qui a été dit en le reformulant en « questions traitables » proposées ensuite aux participants (encadré 1). La forme interrogative « Comment faire pour... » incite à la réflexion pour l'action (Darré, XX). La démarche prévoit que les

personnes se prononcent alors sur les questions qui leur paraissent prioritaires. Concrètement, chacune s'inscrit sur une ou plusieurs (généralement deux maximum) signifiant ainsi qu'elle est volontaire pour travailler à en chercher des solutions concrètes, en groupe. Ce moment est toujours intense, à la mesure de l'engagement qui va être pris et de la réflexion nécessaire pour évaluer la plus ou moins forte acuité de telle ou telle préoccupation au regard de l'exploitation de chacun et de ce qui peut être travaillé collectivement dans la configuration proposée. Une femme a photographié l'ensemble des questions « *pour en parler avec d'autres* » ; un retraité soulignait que certaines pourraient intéresser un de ses voisins ; la salariée mandatée par son employeur pour cette réunion doutait de pouvoir décider de sa participation à venir. L'équipe d'animation, quant à elle, s'interroge sur la poursuite de la démarche : l'engagement de viticulteurs implique le leur en retour et approuve la démarche proposée, même si cette poursuite restera toujours incertaine et se rejouera en particulier lors de la réunion suivante dévolue à débiter la résolution de la préoccupation retenue. Au final, même si les neuf questions formulées ont été validées, seules trois ont bénéficié d'inscrits (cf. encadré 1).

Les échanges montrent que les viticulteurs présents sont favorables à diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires, notamment parce que « *c'est des produits dangereux* »³⁵, grâce à des techniques variées (enherbement inter-rang, désherbage mécanique, bio-contrôle...) ou le choix de l'agriculture biologique. Ces changements de pratiques déjà engagés ne les conduisent pas cependant à une « *exemplarité écologique* » souvent surenchérie comme peuvent le faire les pratiquants de loisir de nature et leurs représentants (Ginelli, 2017) soucieux de justifier la légitimité de leur hobby au prisme de la protection de l'environnement (Kalaora, 2001). Du moins pas sur cette arène où ils parlent avant tout des difficultés qu'ils rencontrent. Ils sont entre pairs, tout en intégrant pourtant des interlocuteurs virtuels qui peuplent leur environnement professionnel et leur adressent des messages afin qu'ils écologisent leurs modes de production.

Leur premier impératif, économique, exclut l'hypothèse de ne pas traiter du tout, au moins pour l'instant, car « *il y a de l'humidité dans la région et donc une pression sanitaire forte* », « *il faut sauver la récolte, on ne traite pas pour le plaisir* ». Pourtant, « *à moyen terme il faut penser à sortir des pesticides* » estime un viticulteur retraité. Les innovations annoncées telles que les cépages résistants sont « *la solution* » pour l'un tandis qu'un autre considère que « *la capacité d'adaptation des plantes est limitée* ». Le registre souvent technique permet de partager les difficultés pratiques : « *Travailler les sols c'est la solution, mais quand il y a des années pluvieuses on ne peut plus entrer sur la parcelle pour traiter, le sol ne porte plus et le tracteur s'enfonce. On aimerait passer au désherbage mécanique mais on est toujours au désherbage chimique* ». Il est également financier : « *L'arrêt de l'herbicide coûte du temps et de l'argent [achat de matériel], ce n'est pas amortissable pour les petits producteurs* ». Il introduit la diversité des situations parmi les exploitations, entre les appellations du Bordelais mais aussi au sein du Blayais. Si « *on ne peut pas investir comme dans les grandes appellations* » (achat de robots par exemple), en revanche, « *la mutualisation d'un pulvérisateur serait possible pour les petites exploitations de moins de 15 ha* », superficie a priori traitable en une journée.

Ce registre technique et financier est loin d'être exclusif pas plus qu'il n'est maintenu à la seule échelle des exploitations individuelles. Il est situé dans l'actualité médiatique, vis-à-vis des attentes des consommateurs, celles plus concrètes des résidents voisins, ainsi que dans l'environnement professionnel constitué par les institutions viticoles et l'action publique : « *Entre les politiques qui disent que tant que les produits sont sur le catalogue on peut les utiliser, et les consommateurs et voisins qui sont sur les réseaux sociaux, sur Facebook et qui lisent des informations sur la dangerosité des produits... nous on se sent au milieu d'un étouffement* ». Il devient alors politique au sens où l'enjeu

³⁵ Les passages en italique et entre guillemets qui émaillent cette partie du rapport sont des propos tenus par l'une ou l'autre personne lors de la réunion du 20 février 2020 à Saint-Christoly de Blaye. On ne peut considérer que les propos des un.es soient partagés par tou.tes, cette première rencontre n'ayant pas pour objectif d'affiner les différentes opinions ou situations techniques.

principal est de situer leurs préoccupations vis-à-vis des discours et actions de leurs différents interlocuteurs. On peut l'illustrer par deux exemples : leurs préoccupations relatives à la santé (Q8 et Q9) et leur souhait de construire une prospective (Q2).

Encadré 1 – Questions traitables validées par les viticulteur.trices de Saint-Christoly*

Q1- *Comment intègre-t-on la nouvelle réglementation (ZNT) sans conséquences négatives sur nos exploitations ? Comment rentabiliser les ZNT riverains qui s'ajoutent aux autres ZNT (sur les milieux aquatiques, lieux où se trouvent des personnes vulnérables : hôpitaux, écoles, maisons de retraite...) ?* (6 inscrits)

Q2- *Comment mener une réflexion prospective sur la viticulture que l'on veut dans le Blayais, avec quels interlocuteurs ?* (5 inscrits)

Q3- *Comment expliquer/ faire comprendre collectivement nos pratiques à nos voisins en tant que viticulteurs de la commune ? Et faire le lien avec la charte départementale des riverains ?* (4 inscrits)

Q4- *Comment faire prendre en compte les conséquences pour les agriculteurs de la nouvelle réglementation en urbanisme ? Comment l'activité agricole peut être intégrée dans le SCOT / PLU ?*

Q5- *Comment y voir clair dans une réglementation qui change tout le temps et qui nous laisse dans l'incertitude ?*

Q6- *Comment sécuriser la plus-value des vins bios avec un plus grand nombre de conversions et un éventuel durcissement de la réglementation ?*

Q7- *Comment faire comprendre aux consommateurs ce que signifie d'aller vers l'agriculture qu'ils souhaitent ?*

Q8- *Comment renforcer notre protection et celles des salariés avec des solutions applicables et appliquées ?*

Q9- *Comment connaître la dangerosité pour nous et autrui des produits qu'on utilise ?*

**Les trois premières questions sont ordonnées selon le nombre d'inscrits, tandis que l'ordre des suivantes n'est pas hiérarchique.*

Concernant la santé, les viticulteur.trices se questionnent sur la dangerosité des produits (*Comment connaître la dangerosité pour nous et autrui des produits qu'on utilise ?*). Ils estiment difficile de l'évaluer tant les « *résultats d'études sont parfois politiques* » et les connaissances scientifiques incertaines : « *je me demande si d'ici quelques années le bio qui est aujourd'hui considéré comme la solution, sera aussi dangereux* ». Les décisions des pouvoirs publics (Etat et Union européenne) ne leur paraissent pas toujours cohérentes avec les travaux de recherche « *par exemple, les résultats sur le Glyphosate nous montrent que c'est dangereux mais les politiques ne font pas tout pour nous en sortir* ». A ces savoirs froids ils mêlent leurs propres expériences (« *j'ai l'impression de prendre moins de risque avec le cuivre, sauf quand il est en poudre* ») ou celles de leurs proches (« *je connais un agriculteur allergique au Folpel qui ne traite plus avec ce produit* »). La reconnaissance de cette dangerosité ne les amène pas à dénoncer leur exposition, mais à se demander comment se protéger efficacement sachant que les moyens de protection actuels, pour eux ou leurs salariés, plus nombreux aujourd'hui (équipements, réglementation) qu'il y a quelques années, ne sont pas cependant pas suffisants : combinaison impossible à porter tout le temps, cabines de tracteur non étanches, molécules amenées chez soi risquant de contaminer la famille. L'un d'entre eux relie cette exposition à « *la mainmise de l'industrie pharmaceutique. On nous a dit que c'était la meilleure solution et maintenant on ne sait plus faire sans* ».

L'imbrication entre le registre technique et le registre politique des propos est tout aussi présente en ce qui concerne leur souhait de « *mener une réflexion prospective sur la viticulture que l'on veut dans le Blayais* » (Q2). Entre « *les contraintes climatiques et autres qui fait qu'on ne sait pas où on va* » et

« *l'agriculture que veut le consommateur* » le point de vue d'une pluralité d'acteurs serait convoqué afin de le confronter au leur, producteurs. Mais avec quels interlocuteurs mener une telle réflexion ? Ils estiment qu'actuellement ils ne peuvent pas en discuter avec les syndicats viticoles et l'interprofession (CIVB) bien que leurs missions les désigneraient comme partenaires naturels : « *la question, les syndicats ne se la posent pas* » ; « *L'interprofession dit « les produits sont autorisés donc on peut les utiliser* ».

Même si cette réflexion doit être menée au sein de la sphère viticole, ils considèrent qu'elle la dépasse largement puisqu'elle concerne l'ensemble de la société « *Aujourd'hui, si on veut une agriculture plus respectueuse de l'environnement, il faut la choisir et assumer ensemble ce que ça coûte quoi. Qui paie une agriculture plus propre ?* ». A l'instar des associations environnementales et de la confédération paysanne, leur vision est systémique, mais toutefois, contrairement à elles, ils ne mettent pas l'accent sur la santé. « *L'agriculture plus propre* » devrait faire l'objet d'une action publique au sein de laquelle leur contribution serait d'autant mieux consentie qu'elle correspondrait à un effort juste, c'est-à-dire, une contribution dont les conséquences économiques et sociales seraient équitablement réparties entre les groupes sociaux et en leur sein, et ne générerait pas de sentiment d'iniquité de traitement (Deldrève et Candau, 2021). Sans nier leur responsabilité en tant que producteurs, ils souhaitent ainsi replacer leur contribution à l'échelle de l'ensemble des bénéficiaires en considérant les enjeux de justice : « *il faut s'assurer que les Français aujourd'hui ont les moyens de se nourrir de cette agriculture avec les prix qui sont plus élevés. Ça coûte cher et tout le monde n'a pas encore les moyens de consommer bio* ». Cette préoccupation est au cœur de la question « *Comment faire comprendre aux consommateurs ce que signifie d'aller vers l'agriculture qu'ils souhaitent ?* » (Q7).

Il ne s'agit pas uniquement de justice distributive (« *qui paie* ») mais aussi de reconnaissance : « *c'est complexe tout ça [les choix techniques, les contraintes climatiques] et personne n'en parle* ». Les propos tenus dans les différents espaces de débat public médiatiques et des réseaux sociaux sont en filigrane des préoccupations exprimées lors de ces deux heures d'échange. Les viticulteurs de Saint-Christoly n'y retrouvent pas les problèmes auxquels ils sont confrontés dans leur activité. Leur réflexion collective rendue possible par cette initiative de chercheurs pourrait être une occasion de créer une tribune pour répondre à ces propos, comme ont pu le faire les éleveurs au nord du département de la Dordogne au moment de la crise de la vache folle lorsqu'ils ont organisé, avec la chambre d'agriculture, les visites de ferme pour expliquer à qui voulait, la façon dont ils conduisaient leurs troupeaux qui ne correspondait pas aux modes d'élevage décrits par les médias expliquant les ressorts du prion responsable de l'Encéphalopathie Spongiforme Bovine. Ce qui se jouait dans le cas précis de ces visites participait de la construction d'un « *débat public en différé* » (Banos et Candau, 2014) leur permettant de prendre la parole.

Les considérations techniques, financières et législatives relatives à leur quotidien professionnel (se protéger des phyto, choix culturaux...) amènent les viticulteurs réunis à formuler des attentes de nature politique. Elles révèlent des demandes de participation qui leur permettraient d'avoir prise sur les décisions qui les concernent (on en verra un exemple significatif à propos des ZNT) et se construire en tant qu'interlocuteur de poids vis-à-vis d'acteurs qui structurent leur environnement professionnel. Cela invite à penser qu'améliorer leur participation renforcerait leur pouvoir d'agir et faciliterait leur projection dans le futur.

Des préoccupations porteuses d'un changement radical dans l'usage des pesticides ?

En soi, une plus forte participation des viticulteurs *lambda* dans les décisions qui les concernent ainsi que le renforcement de leur posture d'interlocuteurs-acteurs lors de discussions portant sur l'activité agricole seraient un changement en matière de justice démocratique appelée aussi justice dialogique (Laigle et Moreau, 2019). Qu'en est-il en revanche d'un changement radical relatif à l'usage des pesticides qui signerait le cheminement vers une transition écologique ? Les viticulteurs présents à la

réunion proposent-ils un cadrage différent de ceux produits par l'administration ou par les syndicats agricoles majoritaires, voire même se singularisent-il des contre-cadrages portés par les collectifs mobilisés alliés à des organisations agricoles minoritaires ? Si tel était le cas, il devrait être lisible dans la question retenue par le plus grand nombre de participants (cf. Q1 encadré 1). Elle aborde la mise en place des nouvelles zones de non traitement (ZNT) en questionnant comment intégrer cette réglementation sur les exploitations sans qu'elle n'occasionne de conséquences négatives.

Ils l'acceptent donc, sans se prononcer sur le recours de deux associations environnementalistes devant le Conseil d'Etat en 2019 qui a entraîné l'annulation partielle de l'arrêté de 2017 encadrant l'utilisation des produits phytosanitaires, « au motif que cet arrêté ne comprend pas de dispositions concernant la protection des riverains, alors que cela est prévu par la réglementation européenne » (source : communiqué des ministères). Suite à cette décision, le 7 septembre 2019, les ministères de la santé, de l'environnement et de l'agriculture annoncent dans un communiqué commun une consultation publique préalable à la mise en place de ZNT de 5 m (cultures basses) à 10 m (vignes, arboriculture), avec dérogations possibles à 3 m (si pulvérisateurs performants) dans le cadre de « chartes de bon voisinage » validées au niveau départemental, après échanges entre les agriculteurs, les riverains et les élus. De telles ZNT prennent place dans le nouvel arrêté encadrant l'utilisation des pesticides (27 décembre 2019). Les viticulteurs de Saint-Christoly ne se prononcent pas plus sur les controverses pourtant très vives au moment où ils sont réunis (20 février 2020), relatives à cet arrêté. Intensément critiqué dès sa mise en consultation (distances trop faibles, non prise en compte des 53 000 contributions à la consultation), il est attaqué en février 2020 par huit associations défendues par le Cabinet Lafforgues. Le recours porte sur les insuffisantes protections pour les personnes exposées (en ciblant les carences dans la « protection spécifique des travailleurs compte tenu de leur exposition importante »), la protection de la ressource en eau et de la biodiversité³⁶ [21]. Parallèlement, la médiatisation d'autres ZNT s'amplifie depuis l'été 2019, avec la publication de plusieurs arrêtés municipaux (Langoët étant le plus connu) interdisant l'utilisation des pesticides (quels qu'ils soient ou uniquement de synthèse, selon les cas) à moins de 150 mètres des habitations. Certaines préfetures mettent en cause leur légalité devant les tribunaux, qui apportent des réponses différentes. Fin août 2019, le tribunal administratif de Rennes invalide l'arrêté du maire de Langoët, mais le maire fait appel. L'affaire de Langoët est médiatisée, et le maire reçoit des soutiens d'associations et de figures politiques (C. Lepage, J.-N. Mamère, Y. Jadot), de deux pétitions signées par 160 000 personnes au total.

Les syndicats agricoles contestent également le décret et rejettent les ZNT, mais pour des raisons très différentes conformément à leur positionnement respectif vis-à-vis de l'utilisation des pesticides. La FNSEA menace d'inciter les agriculteurs à ne plus épandre les boues des stations d'épuration si la mise en application des ZNT n'est pas suspendue³⁷. La Coordination rurale, syndicat agricole minoritaire moins connu que la Confédération paysanne et situé à droite sur l'échiquier politique, s'y oppose tout aussi fermement car « cet arrêté entraîne une réduction significative des surfaces cultivées sur l'ensemble du territoire national et, corrélativement, une baisse importante de production et du chiffre d'affaires des cultures concernées »³⁸. Le recours au Conseil d'Etat qu'elle dépose est cependant rejeté. Quant à la Confédération Paysanne, elle estime que l'Etat avec les ZNT et les chartes de bon voisinage se débarrasse du problème des pesticides sans le traiter. Elle plaide pour qu'il élabore un plan de sortie des pesticides interdisant ces produits et mettant en place des mesures économiques et commerciales (arrêt des accords de libre-échange, fin des importations de produits répondant à une législation moins exigeante, etc.) permettant aux paysannes de vivre de leur métier³⁹. Outre leur inefficacité, ces ZNT signent selon ce syndicat la déresponsabilisation de l'Etat puisqu'elles sont

³⁶ <https://www.alerte-medecins-pesticides.fr/wp-content/uploads/2020/02/dossier-de-presse-recours-v3-bd.pdf>

³⁷ <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/transitions-ecologiques/pesticides-la-fnsea-sort-l-arme-des-boues-face-aux-zones-de-non-traitement-837149.html>

³⁸ <https://www.coordinationrurale.fr/arrete-znt-la-cr-attaque-le-texte-au-conseil-detat/>

³⁹ <http://www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=9583&PHPSESSID=p2tmh5n7hv35ubg5cp5ht207i0>

négociées à l'échelon départemental, ce qui permet d'en faire porter la responsabilité sur les signataires (notamment les représentants professionnels, les riverains).

La prise de position des associations anti-pesticides girondines est proche de celle de la Confédération paysanne, et donc sensiblement différente de celle des collectifs nationaux alliés. Les viticulteurs de Saint-Christoly ne s'y réfèrent pas non plus. Il est vrai qu'elle a été peu relayée par la presse régionale. Elle critique le principe même des ZNT, fausse bonne idée pour une association comme *Alerte aux toxiques !* lorsque les ZNT de 150 m s'appliquent indistinctement aux bios et aux conventionnels (comme sur la commune de Parempuyre, en Gironde). De plus, elles risquent de condamner les petits producteurs et dégrader les relations entre agriculteurs et riverains. Mais surtout, la distance sur laquelle se focalisent les débats publics serait une distance de sécurité qui détourne de la vraie question à savoir : la nature des produits. La position analogue du *Collectif Info médoc pesticides* distingue ZNT et Zones de Traitement Aménagé (ZTA) où l'utilisation de produits bio serait autorisée. Dans le même esprit, *Alerte Pesticides Haute Gironde* différencie Zone tampon et ZNT. Ces associations précisent que les produits bio ne sont « pas anodins » mais que leurs effets sanitaires sont incomparables avec ceux des CMR, fongicides, etc., pour lesquels on ne dispose pas, de surcroît, du même recul épidémiologique⁴⁰.

Ni cadrage par la santé ni rejet de cette réglementation, mais le souhait de s'approprier ce dispositif afin qu'il ne fragilise pas la viabilité de leurs exploitations d'autant que tous les viticulteurs sont concernés suite à l'urbanisation de la commune réalisée non par des lotissements mais des maisons individuelles dispersées. Techniquement, les vignes inscrites dans une ZNT pourraient être traitées avec des produits de biocontrôle mais tous les producteurs ne les maîtrisent pas et l'efficacité de certains est incertaine. Une autre inquiétude tient à la possibilité ou non d'utiliser du cuivre, élément chimique à la base de traitements fongiques en agriculture biologique (comme la bouillie bordelaise) également utilisés en agriculture conventionnelle⁴¹. Dans ce cas, ils ne voient pas d'autre alternative que l'arrachage des ceps sur ces zones limitrophes de résidences.

En revanche, l'originalité tient à l'orientation politique de leur réflexion lorsqu'ils questionnent quels acteurs pourraient assumer cette protection des riverains : « *Aujourd'hui y'a toujours des maisons qui se construisent à côté des parcelles de vigne et si la responsabilité revenait aux propriétaires des maisons ?* ». Cette piste est prolongée pour examiner les dispositifs d'action publique qui permettraient « *que ça ne soit pas à l'agriculteur d'arracher ses vignes* ».

La « charte de bon voisinage » ou charte des riverains en cours d'élaboration depuis décembre 2019 est évoquée pour « *y inscrire une bande ZNT* » lors de tout projet de construction (lotissement ou maison individuelle) qui permette de « *maintenir cette distance entre le logement et les plantations* ». Elle a fortement été critiquée en Gironde pour de toutes autres raisons. En décembre, les modalités d'élaboration sont dénoncées par un communiqué de presse de 10 collectifs rassemblant des riverains, une fédération de parents d'élèves, la FSU... Ils dénoncent la réunion programmée par la préfecture à la chambre d'agriculture le 13 décembre 2019, sans qu'ils soient invités⁴². Ils accusent les pouvoirs

⁴⁰ <https://alerteauxtoxiques.com/2019/09/11/pesticides-et-riverains-assez-de-tartufferies/> et : <http://alertepesticidshautegirond.fr/le-bal-des-hypocrites/>

⁴¹ Le statut du cuivre n'est pas clair dans les ZNT gouvernementales, qui privilégient les produits de biocontrôle, dont le cuivre ne fait pas officiellement partie. Après un flou début 2020, des instructions gouvernementales l'autorisent. Source : <https://agriculture.gouv.fr/distances-de-securite-proximite-des-habitations-comment-sapplique-le-dispositif>

⁴² Modalités de mise en œuvre des « chartes d'engagement » en trois temps : 1/ une « organisation agricole représentative » (chambre d'agriculture, syndicat) élabore le projet de charte ; 2/ Consultation publique départementale pendant au moins 1 mois : projet accessible sur internet, et avis dans la presse précisant les « conditions de concertation et le recueil des observations ». Sont consultées les « l'association représentative des maires du département et les associations départementales de riverains, lorsqu'elles existent » ; 3/ Transmission au préfet avec résultat de la « concertation » et la synthèse des observations. Le préfet s'assure de la conformité de la charte avec la réglementation et la publie sur le site de la préfecture.

publics de confiner ainsi le problème comme s'il n'était qu'agricole et d'en faire porter l'entière responsabilité sur les professionnels : « mépris des riverains et transfert des responsabilités des firmes et des pouvoirs publics sur les professionnels. Situations qui accentueront inmanquablement le clivage entre les populations de professionnels et de riverains. (...) l'air, l'eau et la terre sont des biens communs » et « Leur empoisonnement par les pesticides de synthèse est une question de santé publique »⁴³. Le 13 décembre, ces collectifs manifestent à l'entrée de la réunion à laquelle participent différentes organisations agricoles (« Confédération paysanne, les viticulteurs bios, la coopération agricole et l'administration de la CA 33 ») ainsi que « l'association des maires »⁴⁴. Trois des 10 collectifs étaient invités mais ont décliné par solidarité avec les autres signataires : le vice-président de la Chambre d'Agriculture souhaitait les mandater pour qu'elles représentent les autres (dont *Info Médoc Pesticides* et *AAT !*) contre leur volonté. Une nouvelle réunion à la Chambre a lieu le 8 janvier, où le projet de charte est présenté aux représentants des riverains (dont *AAT !*, *Génération futures-Bordeaux...*) en présence d'organisations agricoles professionnelles. *AAT !* critique cette réunion où, sans surprise, le bien-fondé du dispositif n'a pu être remise en cause. Selon V. Murat porte-parole de l'association *AAT !*, ce dispositif empêche de traiter la « vraie question », à savoir la « nature des produits » « car il y a une différence fondamentale entre être exposé à des produits qui provoquent le cancer, ou nuisent aux fœtus, provoquent des pathologies lourdes et irréversibles et des produits qui irritent les yeux, provoquent des réactions cutanées ou des démangeaisons ORL. » Elle a demandé une première mesure d'urgence pour les 128 écoles de Gironde cartographiées comme étant enclavées dans les vignes. Mais déplore que la charte Gironde ne s'en tienne au cadre réglementaire national, jugé insuffisant.

Simultanément (le 20 décembre), la préfecture annonce la mise en place d'un « observatoire départemental de l'agribashing » composé des services de l'Etat (police, gendarmerie, DDTM, DDPP), de la Chambre d'agriculture et des syndicats professionnels. Son objectif vise à faire « l'état des lieux des problématiques de sécurité rencontrées par les agriculteurs » et les solutionner. Concrètement il s'agit de détecter les menaces et leur évolution potentielle par un suivi des réseaux sociaux et des « groupuscules radicaux ; patrouilles renforcées. Les forces de l'ordre s'appuieront sur la cellule nationale de renseignement et de rapprochement judiciaires (DEMETER) créée au mois d'octobre par la gendarmerie nationale ». Cette cellule conçue par le Ministère de l'intérieur en partenariat avec la FNSEA doit lutter contre « les actes crapuleux, qu'il s'agisse d'une délinquance de proximité et d'opportunité (ex : vol isolé de gasoil ou d'outillage, etc.) ou d'une criminalité organisée voire internationale (ex : filière de vol de GPS agricole, etc.) ; des actions de nature idéologique, qu'il s'agisse de simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole ou d'actions dures ayant des répercussions matérielles ou physiques »⁴⁵. En viticulture à Bordeaux où cette cellule a été active lors des « Etats généraux des riverains » organisés par le *Collectif Pesticides Haute Gironde*, cet « agribashing est également perçu comme une conséquence du « Bordeaux bashing ». La dénonciation de produits autorisés en agriculture et en particulier en viticulture par un certain nombre de collectivités ou d'associations est considérée par beaucoup comme le point de départ des difficultés des agriculteurs qui cohabitent avec des zones résidentielles ».

Les échanges des viticulteurs ne font référence ni à des actes délictueux ou de dénigrement, ni aux modalités d'élaboration de la charte. Ils y voient en revanche la possibilité d'une mise en œuvre

Source : <https://agriculture.gouv.fr/phytosanitaires-mieux-protger-les-riverains-un-nouveau-dispositif-partir-du-1er-janvier-2020>

⁴³ Source : compte-rendu de la manifestation du 16/12/2020 par *Alerte aux toxiques !* <https://alerteauxtoxiques.com/2019/12/16/rassemblement-de-contestation-a-la-chambre-dagriculture-de-la-gironde-lomerta-perdure/#more-4236>

⁴⁴ Source : idem <https://alerteauxtoxiques.com/2019/12/16/rassemblement-de-contestation-a-la-chambre-dagriculture-de-la-gironde-lomerta-perdure/#more-4236>

⁴⁵ <https://www.interieur.gouv.fr/Archives/Archives-ministres-de-l-Interieur/Archives-Christophe-Castaner/Dossiers-de-presse/Presentation-de-DEMETER-la-cellule-nationale-de-suivi-des-atteintes-au-monde-agricole>

concrète des ZNT riverains pour les futures constructions de résidences. Outre la charte départementale, ils envisagent aussi de négocier les documents d'urbanisme (carte communale ou plan local d'urbanisme) avec la municipalité ou la communauté de communes afin d'y « *prévoir des réserves foncières* » en guise de ZNT. Différemment des collectifs et des organisations impliquées dans les ZNT et plus globalement le problème des pesticides, les premiers échanges entre viticulteurs sur la commune de Saint-Christoly au nord-est de Bordeaux relient politique agricole, politique de la santé et urbanisme.